

1	Transports : la facture très salée du Grand Paris Express	1
2	Les retraites vont être revalorisées de 0,8% en octobre.....	3
3	Fiscalité du capital : les assureurs-vie redoutent un trou d'air avec la « flat tax »	4
4	Renault-Nissan-Mitsubishi vise 14 millions de véhicules vendus en 2022	5
5	Le chinois Didi débarque sur le marché parisien des VTC	6
6	VTC : la guerre pour les chauffeurs est relancée.....	8
7	Maxime Aiach : « Pourquoi l'Etat ne nous aiderait pas à créer plus de 100.000 emplois ? »....	9
8	Le secrétaire d'Etat Julien Denormandie : "Aucun allocataire des APL ne perdra un euro"	11
9	Le plan Hulot, « quatre mesures écologiques et solidaires».....	13
10	Les dernières zones d'ombre de la réforme du code du travail.....	18
11	Ce que changent les ruptures conventionnelles collectives	20
12	Réforme du Code du travail : la semaine sociale s'annonce chargée.....	22
13	Les routiers se mobilisent contre la réforme du Code du travail	23
14	Sénatoriales : dernière ligne droite pour l'ultime scrutin de 2017	24
15	Comment Emmanuel Macron a déstabilisé la droite	25
16	A la Fête de l'Huma, Hamon, les communistes et l'ombre de Mélenchon.....	27
17	Taxation des géants du Net : Paris marque de premiers points.....	28
18	La France de Macron au défi de Merkel IV	30
19	Islande : la crise politique fait son retour, le gouvernement démissionne	32
20	Les Nations unies face à l'imprévisible Trump	33

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 16/09/2017

1 Transports : la facture très salée du Grand Paris Express



Noisy-le-Grand. Les travaux ont commencé pour la construction du futur métro du Grand Paris.
Ce chantier pharaonique pourrait être redimensionné pour revoir les coûts à la baisse.

Selon le site spécialisé Mobelettre, le coût global de construction des 200 km de nouvelles lignes de métro atteindrait les 35 milliards d'euros. Une explosion des coûts de 25 % qui pourrait remettre en cause d'une partie du projet.

Le « chantier du siècle » est-il en train de dérapier ? Les travaux du Grand Paris Express, supermétro automatique constitué de 200 km de nouvelles lignes de métro et de 68 gares en banlieue parisienne, entrent à peine dans le dur que, déjà, la question du surcoût du projet vient les remettre en cause.

Selon [le site spécialisé Mobelettre](#), le chiffre de 35 Mds€ a été évoqué, lors d'une réunion ministérielle à Matignon début août. C'est au moins 8 milliards de plus (25 % de hausse) que le coût maximal annoncé jusqu'alors par la Société du Grand Paris (SGP), en charge du projet ! Un dérapage qui a poussé le gouvernement à réfléchir à des évolutions possibles du schéma global du Grand Paris, et à un contrôle plus strict des dépenses de la SGP.

D'où vient ce surcoût ? Officiellement, la SGP ne fait pas de commentaire. « Dans un chantier de cette ampleur, les coûts sont sans cesse réévalués. Il est toujours difficile de calculer le coût précis des aléas de chantier », explique un proche du dossier. Le chiffre pharaonique de 35 Mds€ n'est donc pas forcément exagéré. Certaines des 68 gares seront à 50 m sous terre, une profondeur jamais atteinte en France. Pour ces travaux inédits, les mauvaises surprises peuvent être légion. Il suffit de voir les soucis de la ligne 14 après l'inondation porte de Clichy...

Les coûts peuvent aussi être revus à la hausse en fonction des réponses aux appels d'offres. Pour la ligne 15 Sud (Pont de Sèvres - Noisy-Champs), 3,7 Mds€ de marché ont été attribués, essentiellement à Vinci, Bouygues et Eiffage. De là à dire que ces géants du BTP ont pu s'entendre pour évaluer les coûts à la hausse, il y a un pas que certains commencent à franchir, même si rien n'est avéré. « Cela bruisse de rumeurs. Quand des tronçons dépassent les 200 M€ par kilomètre, c'est qu'il y a un loup », glisse un bon connaisseur du Grand Paris.

Que va faire l'Etat ? Actuellement, la SGP touche environ 550 M€ d'argent public par an, via une taxe spéciale Grand Paris sur vos impôts locaux. Le reste du projet est financé par l'emprunt. Relativement autonome jusqu'à présent, la SGP semble désormais dans le viseur de Bercy. Différents rapports administratifs ont été réalisés cette année sur la question, par l'inspection des finances, le Conseil général de l'environnement et développement durable (CGEDD) ou la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM).

Désormais, alors que l'obtention des JO 2024 est acquise - le Grand Paris Express était présenté comme un des atouts majeurs de la candidature -, les langues commencent à se délier et le calendrier s'accélère. Des annonces sont possibles le 19 septembre pour les Assises de la mobilité organisées par le gouvernement et le 23 octobre pour la conférence territoriale de l'Ile-de-France avec le président de la République.

Le projet est-il menacé ? « Difficile politiquement de renoncer à certaines lignes promises aux élus et aux habitants », fait valoir un proche du dossier. Personne n'évoque encore des abandons de lignes, mais un changement de calendrier est toujours possible.

Selon Mobelettre, lors de la réunion du 2 août, « le Premier ministre a évoqué explicitement les lignes 17 (Saint-Denis Pleyel - Le Mesnil-Amelot) et 18 (Orly - Versailles), susceptibles d'être reconsidérées dans leur calendrier et leur dimensionnement ». Ces deux lignes coûteraient environ 5 Mds€, pour un trafic voyageur relativement faible (seulement 15 000 voyageurs par heure sur la 17 et 50 000 à 100 000 sur la 18). Pas sûr, dans ces conditions, que ces lignes voient le jour dès 2024 comme cela est actuellement prévu...

Valérie Pécresse : «Une grave dérive qui n'est pas acceptable»

En tant que présidente de la région et de l'autorité organisatrice des transports, Ile-de-France Mobilités (ex Stif), Valérie Pécresse suit de près le chantier du Grand Paris Express. Elle s'alarme

aujourd'hui des surcoûts de ce chantier hors norme. « J'ai alerté à plusieurs reprises sur une grave dérive des coûts du Grand Paris Express en conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, qui ne sont pas acceptables, indique-t-elle. J'ai refusé de voter en novembre dernier les surcoûts de 8 % de la ligne 14 Sud proposés par la SGP - près de 200 M€ - car c'est la responsabilité du maître d'ouvrage de maîtriser les coûts et de garder le contrôle du projet.

Des gares plus sobres

Cette dérive des coûts, selon elle, pourrait « mettre en danger la réalisation des autres lignes du Grand Paris Express ». Elle propose « une modération du coût des gares où la SGP fait parfois un geste architectural avec des coûts pharaoniques ». « On peut réussir le Grand Paris Express avec des gares plus sobres, tout aussi fonctionnelles et intégrées dans leur environnement », estime Valérie Péresse qui a par ailleurs demandé au préfet de région de lui remettre les résultats des audits en cours à la SGP.

Jean-Gabriel Bontinck

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 18/09/2017

2 Les retraites vont être revalorisées de 0,8% en octobre



Le gouvernement prévoit également de réviser à la hausse le minimum vieillesse pour les retraités les plus modestes

Les pensions complémentaires, gérées par les partenaires sociaux, n'augmenteront pas en novembre.

L'heure du dégel sonne pour les pensions. Selon nos informations, au 1^{er} octobre, le montant de la pension de retraite de base va augmenter de 0,8% au sein des régimes alignés - le régime général des salariés du privé, le RSI des indépendants, la MSA des agriculteurs. Un coup de pouce qui intervient après 3 années de vaches maigres.

Pourquoi cette décision? Depuis 2016, la revalorisation des pensions ne dépend plus de prévisions d'inflation. Elle est indexée sur l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée sur douze mois, d'août à juillet. Le gouvernement est toutefois libre d'accorder des revalorisations exceptionnelles ou au contraire de renoncer à une hausse pour faire des économies.

La revalorisation d'octobre s'écartera peu des prévisions. La Commission des comptes de la Sécurité sociale anticipait en juillet une revalorisation de 0,9%, avec 128,5 milliards d'euros de pensions servies dans ces trois régimes en 2017.

Zéro hausse pour la pension complémentaire

[Ces dernières années](#) , les retraités n'ont pas été à la fête. En 2016, l'inflation a été trop faible pour qu'ils bénéficient d'une revalorisation; en 2015, ils n'ont eu droit qu'à un maigre +0,1%; en 2014, l'exécutif a décidé de geler les pensions pour faire des économies.

Le faste des belles années n'est toutefois pas encore revenu pour les salariés du privé, qui cotisent à l'Agirc-Arrco. Alors que leur date de revalorisation a été décalée en novembre, leur retraite complémentaire n'augmentera toujours pas en 2017. Car les partenaires sociaux ont décidé en octobre 2015, pour redresser les comptes de ce régime, de poursuivre la «sous-indexation » des pensions un point en dessous de l'inflation constatée, pendant trois ans. Et cela, en période d'atonie des prix. Du coup, depuis 2013 les retraites complémentaires n'ont pas augmenté.

Forte hausse à prévoir du minimum vieillesse

Les retraités les plus modestes doivent quant à eux attendre le mois d'avril pour la revalorisation de leur minimum vieillesse ou ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées). Elle est également indexée sur l'inflation constatée, de février à janvier. En avril 2017, son montant a augmenté de 0,3%, à 803 euros pour une personne seule, et à 1.247 euros pour un couple.

En 2018, le minimum vieillesse pourrait faire un bond. Emmanuel Macron a promis de le porter à 900 euros durant son quinquennat. Le premier palier de hausse surviendra l'année prochaine et sera élevé. Ce geste permettra d'adoucir le sort des populations les plus fragiles, alors que le chef de l'Etat mène une politique de redistribution du pouvoir d'achat des retraités vers les actifs.

Solveig Godeluck

LE MONDE – 18/09/2017

3 Fiscalité du capital : les assureurs-vie redoutent un trou d'air avec la « flat tax »



Les compagnies d'assurance s'attendent au tarissement des flux d'épargne des clients les plus aisés, avec la perte d'une partie de leur avantage fiscal.

C'est une page qui se tourne pour les compagnies d'assurances. La rente de situation de l'assurance-vie, produit rendu très attrayant par ses nombreux avantages fiscaux, pourrait en effet pâtir de la réforme de la « flat tax » portée par le gouvernement. Ce prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du capital, qui doit entrer en vigueur en 2018, conformément au programme de campagne d'Emmanuel Macron, va pénaliser les Français qui détiennent les contrats les plus fournis.

Si les assureurs espèrent encore une évolution de la mesure au cours des discussions parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2018, ils redoutent un bouleversement pour ce produit d'épargne populaire en France (54 millions de contrats d'assurance-vie pour un encours de plus de 1 600 milliards d'euros).

La « flat tax » n'aura pas d'incidence sur les « petits contrats », ceux de moins de 150 000 euros, qui continueront de bénéficier d'un taux réduit d'imposition de 23 % après huit ans de détention. En revanche, le PFU s'appliquera aux revenus générés par les nouveaux versements au-delà du seuil de 150 000 euros. La taxation des « gros contrats » sera donc alourdie, au-delà de huit ans de détention, de 23 % à 30 %.

« Pour les clients qui ont déjà placé plus de 150 000 euros sur leurs contrats d'assurance-vie ou qui sont proches de ce seuil, on s'attend à une interruption importante des nouveaux flux. Cela peut créer un trou d'air pour les compagnies », met en garde un assureur français.

Jusqu'à 7 millions de Français pénalisés

La Fédération française de l'assurance (FFA), opposée à cette réforme, a fait ses calculs. Elle a recensé 1,6 million de contrats de plus de 150 000 euros. Mais, partant du constat que les clients détiennent en moyenne trois contrats d'assurance-vie et que plus de 5 millions de contrats atteignent ou dépassent 70 000 euros d'encours, le lobby des assureurs estime qu'entre 5 millions et 7 millions de Français pourraient être pénalisés par la « flat tax ».

Pour Cyrille Chartier-Kastler, président du cabinet de consultants de Facts & Figures, la réforme de la fiscalité de l'assurance-vie devrait particulièrement peser sur les contrats en unités de compte (UC), des supports plus risqués que les fonds en euros, car investis pour partie en actions. *« A l'avenir, lorsqu'un client voudra investir en actions, la fiscalité sera la même qu'il utilise un contrat d'assurance-vie en UC ou un compte-titres. Or, en assurance-vie, les frais s'additionnent, alors qu'ils sont très limités sur un compte-titres souscrit par exemple chez une banque en ligne »,* précise-t-il.

Les fonds en euros pourraient également être déstabilisés. *« La "flat tax" n'incitera pas les clients à investir sur le long terme, contrairement à la fiscalité actuelle. Si les clients peuvent sortir à tout moment de leurs contrats, nous devons investir davantage sur des produits de court terme, ce qui va encore faire baisser les rendements »,* déplore Sonia Fendler, membre du comité exécutif de Generali France, chargée de la clientèle patrimoniale.

La pression des assureurs n'a, à ce stade, pas fait reculer le gouvernement d'Edouard Philippe. Et pour cause : la « flat tax » vise justement à insuffler plus de concurrence entre les produits de placement, pour encourager l'investissement direct dans les entreprises.

Véronique Chocron

::: ENTREPRISES

LE POINT – 16/09/2017

4 Renault-Nissan-Mitsubishi vise 14 millions de véhicules vendus en 2022



Selon Carlos Ghosn, l'alliance franco-japonaise prévoit d'augmenter ses ventes de 40 % et de lancer 12 nouveaux modèles électriques sur les 6 prochaines années.

Au-delà des crises locales, le marché automobile mondial est en forte croissance et devrait le rester pour les années à venir. C'est dans ce contexte que [Carlos Ghosn](#) a présenté le plan stratégique de l'alliance [Renault-Nissan](#) prévoyant des ventes annuelles de 14 millions de véhicules en 2022, soit une hausse de quelque 40 % en six ans.

Chiffre d'affaires de 240 milliards de dollars

Récemment rejointe par [Mitsubishi](#), l'alliance franco-japonaise souhaite également doubler ses « synergies », c'est-à-dire les économies nées du partage de fonctions communes entre les entreprises, à 10 milliards d'euros en six ans, a précisé M. Ghosn, lors d'une conférence de presse à [Paris](#). Les 14 millions d'unités à l'horizon 2022 devraient représenter un chiffre d'affaires combiné de 240 milliards de dollars, a remarqué M. Ghosn.

[Renault](#), Nissan et Mitsubishi ont vendu près de 10 millions de véhicules en 2016, et M. Ghosn a estimé que ces ventes s'établiraient à quelque 10,5 millions d'unités cette année. Il a écarté l'idée d'une consolidation de l'alliance ou d'un renforcement des participations croisées entre ses membres, indiquant que le plan stratégique s'effectuerait en « respectant les identités des entreprises ».

Plus de 20 % des ventes seront électrifiées

Du côté des technologies, Renault-Nissan prévoit de commercialiser 12 nouveaux modèles de véhicules « 100 % électriques » d'ici à 2022, a précisé M. Ghosn, en disant vouloir « conserver le leadership » de l'alliance en la matière au moment où les annonces de la concurrence se multiplient. Il a estimé, sans vouloir s'engager sur des objectifs fermes, que « plus de 20 % des ventes de l'alliance seront électrifiées » en 2022, incluant donc les électriques, mais aussi les hybrides (carburant-électricité).

40 modèles dotés de technologies de conduite autonome

Dans le même temps, Renault-Nissan a l'ambition de développer 40 modèles dotés de technologies de conduite autonome et de devenir un « opérateur de services de mobilité à la demande par véhicules robotisés », a précisé l'alliance. Interrogé sur son propre rôle dans la mise en œuvre de ce plan, M. Ghosn, 63 ans, a indiqué avoir « l'intention d'exécuter le plan tant que cela aura du sens », sans plus de précisions.

LES ECHOS – 18/09/2017

5 Le chinois Didi débarque sur le marché parisien des VTC



Le géant chinois du transport à la demande a choisi la start-up estonienne Taxify pour se lancer sur le marché francilien des VTC.

Taxify, une start-up estonienne soutenue par le groupe chinois, va lancer son service dans la capitale dans les prochaines semaines.

La concurrence va singulièrement s'intensifier dans les prochains jours sur le marché des VTC à Paris. Selon des sources concordantes, la société estonienne Taxify pourrait lancer son service dans la capitale avant le 30 septembre, avec l'ambition de bousculer les autres plates-formes, à commencer par le leader du secteur, Uber. Contactée par « les Echos », une porte-parole de Taxify dément un lancement « *d'ici à une semaine* », mais assure qu'il se fera « *d'ici à un mois* ».

Inconnue du grand public, cette [start-up](#) estonienne fondée en 2013 fait figure d'épouvantail auprès des autres acteurs du secteur, car elle est soutenue par l'ogre chinois Didi Chuxing. Déjà hégémonique sur son territoire national après en avoir chassé Uber, [Didi ne cache pas son ambition](#) de devenir le leader mondial du transport à la demande, titre qu'il revendique d'ailleurs déjà. Et pour attaquer le marché européen, il a choisi Taxify, dans laquelle il a investi au capital pour un montant non divulgué début août.

Paris après Londres

Les résultats ne se sont pas fait attendre : Taxify a pris pied sur le marché londonien le 4 septembre en revendiquant 3.000 chauffeurs connectés sur l'appli. L'arrivée à Paris a été annoncée à cette occasion, mais « *d'ici à quelques mois* ». Taxify et Didi auront finalement fait plus vite.

La campagne pour inciter les VTC franciliens à s'affilier sur la nouvelle application bat son plein depuis cet été, comme le relatent les chauffeurs dans leurs forums de discussions en ligne. « *Je suis inscrit, j'ai même téléchargé les docs* », indique l'un d'eux. « *Ils m'ont validé, j'attends les codes de connexion, ouverture du service prévue pour fin septembre* », confirme un autre.

Un impératif, séduire les chauffeurs

Les chauffeurs, qui travaillent comme indépendants, sont libres de travailler avec la plate-forme de leur choix. Ils sont souvent connectés à plusieurs applis en même temps, et arbitrent entre elles en temps réel. Taxify a besoin d'en séduire plusieurs centaines au moins avant de se lancer, afin que les clients qui commandent une course pour la première fois aient un faible temps d'attente, faute de quoi ils se détourneront de ses services.

Afin de constituer cette masse critique de chauffeurs, Taxify compte sur son faible taux de commission sur le prix de la course, contre 25 % chez Uber. La start-up annonce également différents « *bonus de fidélité* », sans plus de précision pour le moment. Mais son actionnaire Didi a les moyens de les financer : la société a levé 5,5 milliards de dollars fin avril.

La bataille s'annonce d'autant plus sévère qu'une pénurie de chauffeurs se profile sur le marché français dans les mois à venir. Les concurrents français d'Uber et Taxify pourraient en faire les frais, car ils n'ont pas les poches aussi profondes que leurs concurrents américain et sino-estonien.

Lionel Steinmann

LES ECHOS – 18/09/2017

6 VTC : la guerre pour les chauffeurs est relancée



Le mouvement des VTC de décembre 2016 semble loin : les chauffeurs, qui réclamaient notamment plus de considération, sont désormais courtisés par les plates-formes.

Des signes de tensions apparaissent sur le marché, faute d'un nombre suffisant de chauffeurs. Les plates-formes redoutent une pénurie dans les mois à venir.

Le lancement imminent sur Paris de Taxify, une nouvelle application VTC (comme son nom ne l'indique pas) soutenue par le géant chinois Didi, ne va pas faire les affaires des autres plates-formes. Le nouvel entrant a lancé une offensive de charme pour convaincre les chauffeurs de travailler prioritairement avec lui, ce qui va renforcer les difficultés de ses concurrents à répondre à la demande aux heures de pointe.

Des tensions apparaissent déjà, comme peuvent en témoigner de nombreux clients, avec un allongement des temps d'attente, ou le déclenchement de plus en plus fréquent par Uber du « surge pricing », une augmentation mécanique des tarifs lorsque la demande excède l'offre. Et cela ne va pas s'arranger, les plates-formes redoutant une pénurie de chauffeurs dans les prochains mois.

Modalités d'admission modifiées

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. L'attractivité du secteur, tout d'abord, a été écornée par la fronde en décembre 2016 d'une partie des chauffeurs, qui se plaignaient de revenus faméliques et d'horaires à rallonge. Par ailleurs, les modalités d'admission dans la profession ont été modifiées. [La loi Grandguillaume, votée l'an dernier](#), a rapproché l'examen d'entrée avec celui des taxis en créant une épreuve d'admissibilité (écrite), identique à 90 % pour les deux métiers, suivie d'une épreuve pratique.

La mise en place du [nouveau système](#) s'est traduite par cinq mois sans examen. Et certaines plates-formes VTC dénoncent un allongement de la procédure (le délai entre l'inscription à l'examen et le démarrage de l'activité peut prendre six mois), ainsi qu'une difficulté excessive de l'écrit, avec des notes éliminatoires sur la maîtrise du français et de l'anglais.

Faible admissibilité

Le sujet est ultrasensible, car la gestion des examens a été confiée aux Chambres des métiers, qui veulent éviter toute accusation de partialité malgré le fait que les artisans taxis y sont représentés. Contactée, leur assemblée permanente fait état de 7.383 candidats dans toute la France sur les 4 sessions organisées entre mai et juillet, dont 60 % de VTC et 40 % de taxis. Le taux de réussite aux deux premières épreuves d'admissibilité était en moyenne de 72 % pour les VTC et de 81 % pour les taxis.

Mais le taux d'admissibilité à la troisième session fin juin est tombé à 50 %, du fait notamment des résultats enregistrés en Ile-de-France, qui concentre l'essentiel du marché, avec 36 % de réussite pour les taxis et 46 % pour les VTC. Et selon des sources concordantes, l'admissibilité a

continué de chuter fin juillet pour les candidats franciliens, avec des taux proches de 20 % pour les VTCet de 27 % pour les taxis.

Le cas des « Loti »

L'examen est-il devenu plus difficile ? Certains acteurs du secteur l'assurent. D'autres évoquent des candidats insuffisamment préparés, du fait d'organismes de formation peu scrupuleux. Le problème concernerait les deux professions (les Taxis Bleus ont décidé pour y répondre de monter leur propre centre de formation). Une chose est sûre : le flux de nouveaux VTC s'est nettement réduit depuis un an.

Enfin et surtout, des milliers de chauffeurs exerçant aujourd'hui n'auront plus le droit de le faire d'ici à la fin 2017. Ces dernières années, plusieurs applications, Uber en tête, ont contourné la législation en faisant appel à des chauffeurs dits « Loti », un statut moins contraignant mais réservé en théorie au transport de groupe. Cette manoeuvre a permis de faire gonfler très rapidement les effectifs de chauffeurs.

La loi Grandguillaume y a mis un terme, et a donné un délai d'un an aux Loti pour devenir VTC, après quoi ils seront définitivement dans l'illégalité. Pas moins de 15.000 chauffeurs sont concernés. Ceux qui savent justifier d'un an d'expérience peuvent obtenir le statut sans passer l'examen, mais cette procédure serait appliquée de manière très diverse selon les préfectures. Celle de Seine-Saint-Denis, la principale concernée, croule sous les demandes. De surcroît, de nombreux chauffeurs ne peuvent prétendre à cette équivalence. Uber les incite à passer l'examen en prenant à sa charge les 195 euros de droit d'inscription. Mais le leader du marché souhaiterait surtout un allongement du délai.

Des professionnels « préoccupés »

La FFTPR, qui regroupe les plates-formes Snapcar, Chauffeur-privé, Allocab et Marcel se dit « très préoccupée » par cette situation. Tous s'efforcent de soigner leur attractivité, mais les principaux arguments pour attirer les chauffeurs en cas de pénurie restent financiers, et les Français du secteur ne disposent pas des moyens d'Uber ou Taxify.

Lionel Steinmann

LES ECHOS – 18/09/2017

7 Maxime Aiach : « Pourquoi l'Etat ne nous aiderait pas à créer plus de 100.000 emplois ? »



Maxime Aiach, le président de la FESP, vient d'écrire au Premier ministre Edouard Philippe pour l'exhorter à se prononcer sur le dispositif de suppression du délai de remboursement du crédit d'impôt des services à la personne.

Le président de la Fédération du service aux particuliers, Maxime Aiach, réclame la suppression du délai de remboursement du crédit d'impôt des services à la personne. Selon lui, cette mesure - qui, admet-il, « bousculerait certaines habitudes » - permettrait la création de 120.000 à 150.000 emplois équivalent temps plein.

Comme président de la Fédération du service aux particuliers, vous venez d'adresser une lettre au Premier ministre sur votre proposition de suppression du délai de remboursement du crédit d'impôt des services à la personne. Pourquoi maintenant ?

Nous sommes à un moment crucial dans ce dossier. Après de multiples contacts dans les ministères concernés depuis un an, dont deux grandes réunions avec une quinzaine d'administrations, nous avons sollicité les cabinets du Premier ministre, du ministre de l'Economie, du ministre du Travail afin d'avoir la position de l'exécutif. De notre côté, notre solution est prête. Elle peut apporter à tous les ménages français tous ses bienfaits sociaux et sociétaux dès le début 2018. Mais notre solution bouscule certaines habitudes et suscite des réticences.

D'où vient ce blocage ?

Le plus important, nous semble-t-il, tient aux appréhensions suscitées par la mise en place d'un nouveau système conçu par des acteurs privés dans le domaine fiscal, qui reste perçu comme une exclusivité régaliennne. Quand nous proposons un dispositif clé en main permettant d'éviter aux finances publiques de prendre en charge le coût de 4 milliards d'euros, soit les 50% de ce qui est consommé chaque année en France et que rembourse l'Etat, les politiques sont intéressés, et pour autant rien n'avance. Le secteur des services aux particuliers, tous opérateurs confondus avec le soutien des banques, des principaux opérateurs CESU agréés par l'Etat et même des syndicats, comme la CFTC, a pris ses responsabilités. Au politique de prendre les siennes.

Concrètement que faudrait-il modifier ?

Aujourd'hui, un ménage consommant des services à domicile paie disons 1.000 euros par mois, sachant que la moitié lui sera remboursée par l'Etat dans un délai de 12 à 18 mois sous forme de crédit d'impôt. Le mécanisme que nous proposons, vise à supprimer ce délai de remboursement. Le consommateur en question paiera donc au prestataire 500 euros et lui cèdera sa créance fiscale. Sauf qu'aujourd'hui, un particulier n'a pas le droit de céder une telle créance, alors que cela se pratique couramment entre entreprises. Il suffirait donc que l'Etat étende aux ménages cette possibilité, connue comme financement Dailly. Une fois cette créance en main, le prestataire la cèdera à un ou plusieurs des sept opérateurs agréés par l'Etat pour gérer le Cesu, qui lui-même la cèdera à une banque, laquelle paiera finalement cette créance au prestataire, et sera remboursée par l'Etat comme aujourd'hui les particuliers. Cela ne coûtera donc rien aux finances publiques.

Même si des banques publiques sont sollicitées ?

Nous avons imaginé d'inclure les banques publiques dans le dispositif afin de garantir les créances. Ce qui aurait eu des répercussions négatives en terme de comptabilité maastrichtienne. Grâce au dialogue constructif que nous avons eu, il a été décidé d'exclure du dispositif les banques publiques. C'était la seule objection solide, elle n'existe plus.

Qu'est ce que la mise en place d'un tel dispositif changera pour les consommateurs et les entreprises du secteur ?

L'impact sera considérable. Prenons un cas typique : une famille avec deux enfants où les deux parents travaillent, pour un revenu mensuel global de 4.166 euros, a un budget mensuel moyen de garde d'enfants de 1.833 euros, soit 20 heures par semaine, avant aides et réduction d'impôt. Après les aides, le crédit d'impôt est de 553 euros, une somme que cette famille touchera actuellement dans 12 à 18 mois donc. Avec le système que nous proposons, elle conservera ce montant, ce qui augmentera immédiatement son pouvoir d'achat de 13%. Et cela peut aller jusqu'à 20% dans certains cas de figure. Quant aux entreprises du secteur, une étude du cabinet Oliver

Wyman, confirmée par un économiste à la demande du ministère du Travail, le démontre sans ambiguïté, elles créeront 80.000 emplois dès les premiers mois de mise en oeuvre, et jusqu'à 200.000 contrats créés, soit entre 120.000 à 150.000 emplois équivalent temps plein. Sans qu'il y ait d'effet d'aubaine.

Au final, combien cela coûterait-il, et y a-t-il un plan B ?

Le coût opérationnel sera marginal, puisque ce dispositif utilise un mécanisme que les banques utilisent régulièrement dans les relations interentreprises. Quant au coût financier, on l'estime au maximum à 4%, soit 10 euros par mois pour 1.000 euros. Les entreprises le prendront en charge, sans augmentation de prix, car leur objectif est de développer l'activité. Quant au particulier qui emploie en direct, il aura le choix d'utiliser ou non ce mécanisme. Nous ne comprenons pas que l'Etat n'appuie pas sur le bouton qui permettrait de créer plus de 100.000 emplois. D'autant que, dit-on, à l'heure où le RSI est appelé à disparaître, l'administration travaillerait à un plan B qui serait de créer un RSI des services à la personne !

Antoine Boudet

::: SOCIÉTÉ

LE JDD – 17/09/2017

8 Le secrétaire d'Etat Julien Denormandie : "Aucun allocataire des APL ne perdra un euro"



Julien Denormandie dans son bureau au ministère de la Cohésion des territoires.

INTERVIEW - Le secrétaire d'Etat Julien Denormandie, en charge du dossier du Logement au sein du ministère de la Cohésion des territoires, explique au *JDD* que la baisse annoncée des APL n'affectera aucun allocataire.

L'annonce, mi-juillet, de [la baisse de 5 euros des allocations logement](#), dont la fameuse Aide personnalisée au logement (APL), avait provoqué une vive polémique. Le gouvernement, sans démentir l'information, avait aussitôt annoncé [un plan pour le logement social](#). Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat en charge du dossier, le dévoile en exclusivité dans le *JDD* de dimanche. Maintien de la loi SRU, baisse des loyers HLM, "commissions de mobilité"... Celui qui était directeur adjoint de cabinet quand Emmanuel Macron était à Bercy revient notamment sur la baisse des APL : "Cette mesure s'expliquait par le fait que le budget pour 2017, qui prévoyait cette mesure et dont nous avons hérité, n'était pas bouclé."

Depuis l'annonce, en juillet, de la baisse de 5 euros de l'allocation logement (APL), qui a suscité de vives critiques, le gouvernement a semblé hésiter... Pourquoi?

C'est faux. Cette mesure s'expliquait par le fait que le budget pour 2017, qui prévoyait cette mesure et dont nous avons hérité, n'était pas bouclé. Mais depuis le premier jour, nous expliquons que nous allons faire une réforme de fond des APL pour traiter le problème à la racine. Or le problème, ce n'est pas les APL, ce sont les loyers trop élevés, qui n'ont cessé de progresser depuis quarante ans. Nous allons donc mener une réforme juste et efficace : le prix des loyers

diminuera en même temps que le montant des APL. Notre engagement est très clair : aucun allocataire ne perdra un euro.

Comment allez-vous calculer le montant exact de la baisse des allocations, sujet sensible?

Le montant des APL que vous percevez prend pour référence votre revenu d'il y a deux ans. Donc si je travaille, alors que j'étais au chômage il y a deux ans, je touche un montant d'APL qui n'est pas en relation avec ce dont j'ai besoin aujourd'hui. Le niveau de l'allocation sera donc désormais calculé sur le revenu de l'année en cours. Cette mesure est juste. Elle entrera en vigueur dès le 1er janvier 2019. Elle permettra d'économiser plus d'un milliard d'euros.

Comment allez-vous procéder pour faire baisser les loyers?

En mettant plus de logements sur le marché. Nous allons permettre de construire plus et moins cher là où il faut construire, dans ce qu'on appelle les zones tendues. Il s'agit aussi de rendre disponibles plus de terrains constructibles, en simplifiant les normes. Le Code de la construction, c'est un texte de 2.600 pages qui n'a cessé de croître, avec pas moins de 90 textes supplémentaires dans les cinq dernières années ! Nous allons mettre de l'ordre dans le système actuel de recours, qui fait que plus de 30.000 projets de logements sont actuellement bloqués.

Et dans le logement social?

Nous agissons directement avec les bailleurs sociaux, parce qu'ils sont financés par la puissance publique. Contrairement à ce que je peux entendre, ils ne perdront pas d'argent : on améliorera leurs conditions de financement, donc leur rentabilité. J'insiste là-dessus : on leur demande uniquement de répercuter ce qu'ils gagneront sur la baisse des loyers.

Mais précisément, comment permettre aux bailleurs d'améliorer leurs revenus?

En améliorant leur financement. Les bailleurs sociaux s'endettent auprès de l'État. Donc l'État va leur dire : au lieu de vous endetter sur vingt ans, vous le faites désormais sur trente ans, donc vous remboursez moins d'argent chaque mois, donc vous avez plus de revenus que vous pouvez répercuter en baisse des loyers. Il faut aussi donner de la visibilité aux bailleurs sociaux, par exemple en stabilisant le Livret A pendant un ou deux ans, placement qui restera attractif pour tous les Français.

Allez-vous revenir sur le dispositif SRU, qui impose aux communes de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux?

Non. Il n'a tout simplement jamais été question que le gouvernement touche à la loi SRU. Le Président, pendant la campagne, s'était engagé à la maintenir. Nous appliquerons cette loi dans toutes ses composantes.

La question des places en HLM

Au-delà, comment pallier le manque criant de places en HLM?

Il faut construire plus de logements sociaux : il y a, selon les territoires, entre deux et huit ans d'attente! Mais il y a aussi un enjeu de mobilité. Il faut bien sûr préserver les droits de tous ceux qui occupent le parc social. Mais ces droits doivent être adaptés aux besoins réels des locataires. Quand quelqu'un habite un T5 dans le parc social alors que ses enfants ont quitté le logement familial depuis des années, il faut proposer à cette personne un T3 qui convient mieux à ses besoins familiaux et à son pouvoir d'achat.

Comment procéder pratiquement pour réinstaller ces locataires?

Il s'agit pour nous d'agir au plus près du terrain. Les commissions d'attribution des logements gérées localement verront leurs prérogatives étendues : elles ne seront plus seulement des commissions d'attribution, mais aussi de mobilité. Tous les six ans, ces commissions s'interrogeront sur l'adéquation entre l'appartement occupé par un locataire et ses besoins. Et, le cas échéant, proposeront d'autres solutions, toujours dans le parc social.

Sans obligation ni sanction ?

Oui, je fais confiance aux acteurs. On ne forcera jamais quelqu'un à quitter son logement. Il ne s'agit absolument pas de précariser les habitants du parc HLM.

Pourquoi avoir reculé la présentation du plan logement, initialement prévue au Conseil des ministres du 13 septembre?

A cause de l'ouragan Irma. Nous nous sommes entièrement consacrés ces derniers jours à l'hébergement d'urgence et à la reconstruction. Nous présenterons ce mercredi une stratégie d'ensemble pour construire plus de logements, qu'ils soient moins chers et qu'ils répondent mieux aux besoins des Français. Les discussions avec les bailleurs sociaux, les professionnels du logement, les représentants des locataires vont continuer pour affiner le dispositif. Le projet de loi proprement dit arrivera en Conseil des ministres avant la fin de l'année.

David Revault d'Allonnes

LIBÉRATION – 18/09/2017

9 Le plan Hulot, «quatre mesures écologiques et solidaires»



Prime à la casse étendue, chèque énergie, crédit d'impôt transformé en prime et coup de pouce pour changer de chaudière. Le ministre annonce dans «Libération» les premières mesures concrètes du plan climat, pensées pour accompagner les plus modestes.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, détaille plusieurs mesures budgétaires destinées à concrétiser le plan climat présenté le 6 juillet et censé «*accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris*». Elles s'adressent en particulier aux ménages modestes.

Vous nous dévoilez plusieurs mesures d'accompagnement du plan climat. Quelles sont-elles ?

Nous avons fait le choix de transférer une part de la fiscalité portant sur le travail vers la fiscalité sur les énergies fossiles, pour contribuer à réduire leur consommation. Il est essentiel d'accompagner les Français dans cette évolution. Il y a quatre mesures importantes, qui s'inscrivent dans la dimension solidaire de mon ministère et constituent ce que j'appelle le «paquet solidarité climatique». Elles permettront à tous les Français, et en priorité aux plus modestes, de participer à la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

La première, c'est la prime à la conversion des véhicules. Pour ceux qui veulent passer d'un vieux véhicule polluant à une voiture thermique à faible émission de CO₂, il y a des nouveautés et le dispositif est encore plus ambitieux que ce qu'avait annoncé Emmanuel Macron pendant sa campagne. A partir de 2018, la prime de 500 euros à 1 000 euros qui existait jusqu'ici uniquement pour les ménages à revenus modestes, et qui ne fonctionnait pas bien, sera généralisée à tous les Français propriétaires de véhicules essence d'avant 1997 ou diesel d'avant 2001. Elle s'appliquera à l'achat d'un véhicule neuf mais aussi, et c'est nouveau et très important, à l'achat d'une voiture d'occasion récente dès lors qu'elle porte une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2 [un des six autocollants classant les véhicules en fonction de leurs émissions, obligatoires dans certaines zones, comme à

Paris, ndr] et émet donc moins de particules et consomme moins de carburant que le véhicule qui sera mis à la casse. Pour les ménages non imposables, cette prime sera doublée, pour être portée à 2 000 euros, et concernera, dans le cas du diesel, les véhicules antérieurs à 2006. Et pour tous ceux qui souhaitent passer à l'électrique, la prime à la conversion sera de 2 500 euros et s'ajoutera au bonus dont le montant est maintenu à 6 000 euros.

Pouvez-vous citer des exemples ?

Une famille non imposable qui souhaite remplacer une Clio de 1991 par un modèle d'occasion plus récent - une Clio 3 de 2006 qui émet 125 grammes de CO₂ par kilomètre parcouru (gCO₂/km) et a une valeur moyenne de 3 500 euros - touchera une prime de 2 000 euros, soit plus de 50 % du prix du véhicule. On pourrait dire la même chose pour un ménage qui remplace une Citroën C3 de 2005 par une Peugeot 206 de 2012 de norme Euro 5, qui a une valeur moyenne de 3 500 euros. C'est une mesure qui portera ses fruits, j'en suis certain. La prime à la conversion, à laquelle à peu près 3 millions de voitures anciennes et polluantes seront éligibles, s'adresse donc à tous les Français, mais elle sera modulée en fonction des conditions de ressources. Nous avons fait en sorte qu'elle aide mieux ceux qui se trouvent dans des situations compliquées car ils n'ont souvent plus accès, à cause de leurs véhicules trop polluants, aux centres urbains en cas de pics de pollution.

Que coûtera cette mesure ?

Nous avons fait des simulations, mais comme pour toute nouvelle mesure, les résultats ne sont pas connus à l'avance. Nous visons plus de 100 000 véhicules concernés en 2018. Au-delà du changement climatique, il s'agit aussi de lutter contre les problèmes de santé causés par la pollution de l'air. Intégrée dans un plan global, c'est donc aussi une partie du dispositif pour lutter contre la pollution atmosphérique. Aucune mesure n'est miraculeuse en soi, mais chacune mise bout à bout aura une efficacité certaine. Nous allons aussi mobiliser tous les constructeurs automobiles et les vendeurs de véhicules d'occasion pour qu'ils donnent une visibilité importante à cette prime.

A quoi ressemblera le nouveau malus automobile, cette taxe sur l'achat des véhicules neufs les plus émetteurs de CO₂ ?

Cela fait partie du même dispositif et permet de financer les primes à la conversion et les bonus. Les primes ont été revues à la hausse, et nous avons aussi abaissé le seuil de déclenchement du malus. Il s'appliquera désormais aux véhicules émettant plus de 120 gCO₂/km, contre 127 gCO₂/km aujourd'hui. L'objectif européen est d'atteindre 95 gCO₂/km en 2020. Mais contrairement à certaines rumeurs, cela se fera dans le temps, sans brutalité, car il faut une certaine progressivité. Le malus des véhicules les plus polluants, comme les plus gros 4 × 4, sera aussi relevé, à 10 500 euros.

Le malus sera-t-il étendu à l'émission de polluants atmosphériques, comme les particules fines, au-delà du seul CO₂ ?

Non. Pour l'instant, et dans la continuité de l'objectif de neutralité carbone fixé à 2050 dans le plan climat, nous ciblons en priorité une baisse des émissions de CO₂ avec le malus, l'objectif de réduction des polluants étant concentré dans les normes toujours plus exigeantes. Ce premier paquet de mesures écologiques et solidaires permettra aux Français de faire des économies. En leur facilitant l'achat de véhicules qui consomment moins, ils pourront aussi réduire leur facture de carburant et la pollution de l'air. C'est donc à la fois efficace et juste.

Quelle est la deuxième grande mesure d'accompagnement ?

Nous allons étendre à toute la France le «chèque énergie» qui a été expérimenté dans quatre départements. Il devrait permettre d'aider 4 millions de ménages aux revenus très bas (moins de 7 500 euros de revenus annuels pour une personne seule ou 16 100 euros pour un couple avec

deux enfants) à payer leur facture d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois...). Autre nouveauté, alors que son accès était jusqu'ici assez complexe et dissuasif, le chèque sera désormais versé automatiquement, selon un barème allant de 48 à 227 euros par an, soit un montant moyen de 150 euros environ. A compter de 2019, il sera revalorisé et passera à 200 euros par an en moyenne. C'est une mesure conséquente, j'y tiens beaucoup.

Quid de la troisième ?

Celle-ci sera pour 2019, mais elle est importante aussi. Aujourd'hui, il existe le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite), qui permet de financer notamment des travaux d'isolation dans les logements. Et donc de faire des économies d'énergie, de réduire sa facture de chauffage... Mais ce dispositif présentait un inconvénient car le crédit d'impôt n'est versé que plusieurs mois après l'achèvement des travaux, puisque les impôts sont payés l'année suivante. Pour les ménages aux faibles revenus, c'est un vrai frein car ils n'ont souvent pas les moyens d'avancer l'intégralité du financement des travaux, cela fait un trou dans le budget pendant trop longtemps. J'ai donc proposé qu'à partir de 2019, le crédit d'impôt se transforme en prime, versée dès que les travaux seront achevés. Pour les ménages aux moyens limités, c'est une réelle avancée. Car cette mesure, qui profitait surtout aux plus aisés, deviendra accessible à tous. D'ici à la mise en place de cette prime en 2019, le Cite sera reconduit et son périmètre adapté. Nous nous concentrons à cette occasion sur les mesures les plus efficaces pour réaliser des économies d'énergie.

Et le quatrième dispositif ?

C'est ce qu'on appelle les «certificats d'économie d'énergie». Cela a l'air technique et peu glamour, mais mine de rien, c'est un instrument majeur. On a décidé de les utiliser pour donner un coup de pouce au changement de chaudière au fioul. Cela pourra représenter jusqu'à 3 000 euros pour les ménages aux moyens les plus modestes qui veulent changer une chaudière au fioul très polluante, à condition de passer aux énergies renouvelables, comme le bois ou les pompes à chaleur.

Ces quatre mesures phares qui accompagnent le plan climat permettent de bien cibler et aider les ménages aux moyens limités. Comme, par ailleurs, nous avons prévu dans ce plan climat d'augmenter le prix du carbone et de rattraper le prix du diesel pour l'aligner sur celui de l'essence, cela permet de trouver un point d'équilibre et d'avoir ce «paquet de solidarité climatique» pour éviter de pénaliser ceux que le système a mis dans une impasse depuis quelques décennies.

La convergence diesel-essence se fera-t-elle d'un coup ?

Non, elle sera lissée sur quatre ans.

Porterez-vous la taxe carbone au-delà des 100 euros la tonne de CO₂ (t/CO₂) en 2030 prévus par la loi de transition énergétique ?

Ce sont des horizons lointains. Pour l'instant, nous accélérons l'augmentation du prix du carbone en passant à 44,60 euros/tCO₂ en 2018 *[au lieu de 30,50 euros]* et nous poursuivons l'augmentation en visant un prix de 100 euros en 2030, en euros constants. Cette augmentation du prix du carbone permettra d'accélérer la transition énergétique, en améliorant la rentabilité des travaux d'économie d'énergie ou le passage aux énergies renouvelables.

Quid de l'écotaxe poids lourds ?

L'écotaxe, telle quelle, ne reviendra pas. En revanche, il est normal qu'un jour le transport routier contribue à l'effort. Encore faut-il qu'il y ait une stratégie d'ensemble permettant un report modal vers le fret ferroviaire, sans pour autant mettre le fret routier dans une impasse. Avec mes collègues ministres des Transports, de la Santé et de la Recherche, nous y travaillons dans le cadre des Assises de la mobilité lancées mardi par le Premier Ministre.

Les régions seront-elles autorisées à percevoir cette recette si elles le souhaitent ?

C'est une concertation que nous allons engager avec un certain nombre de territoires et de régions car chacun a sa spécificité.

Pour construire des logements neufs de façon «massive», Emmanuel Macron a dit vouloir «réduire les exigences des normes environnementales et sociales». Reviendra-t-on sur les mesures encourageant l'isolation ou le solaire ?

Je m'en tiens simplement à ce que j'ai entendu du président de la République, à savoir qu'on ne touchera pas aux normes environnementales existantes. Il n'est pas concevable pour moi que les constructions de logements ne soient pas compatibles avec celles-ci. D'autant plus que le meilleur service que l'on puisse fournir sur un plan social, c'est de livrer des logements exemplaires sur un plan énergétique. C'est ce à quoi nous travaillons avec mon collègue [*en charge du Logement*] Jacques Mézard. Nous voulons réduire la complexité, pas l'ambition.

Une taxation de l'autoconsommation d'électricité solaire est-elle prévue ?

Ce n'est pas prévu.

L'introduction d'une TVA modulée en fonction du caractère écologique ou non des produits est-elle à l'ordre du jour ?

Ce n'est pas dans les tuyaux non plus, mais cela pourrait faire partie d'une réflexion de plus long terme. La fiscalité incitative et dissuasive a pour moi vocation à accompagner une transition, le temps de dissuader certains flux et d'en développer d'autres. Je ne démords pas de la vision que j'ai depuis longtemps. Il faut soulager certains prélèvements obligatoires pour les reporter sur la fiscalité écologique, et réguler là où on a besoin de réguler. Le gouvernement commence à le faire, il le démontrera à travers un transfert de la fiscalité sur le travail vers une fiscalité sur les énergies fossiles polluantes. Ce qui est d'ores et déjà pratiquement acté, c'est une évolution à partir de 2019 de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les déchets, pour dissuader la mise en décharge et inciter à recycler davantage. J'y travaille notamment dans le cadre de la feuille de route sur l'économie circulaire, que nous présenterons en 2018. Nous travaillons aussi à un mécanisme de régulation de l'artificialisation des sols.

Vous avez annoncé fin août que le budget 2018 de votre ministère serait «globalement augmenté de 3 %». Pouvez-vous en dire plus ?

Pas aujourd'hui, les annonces du gouvernement sur le budget sont prévues à la fin du mois.

Il a été dit que le ministère des Transports, qui dépend du vôtre, devra se serrer la ceinture et faire des choix...

Il y a des choix à faire, c'est sûr. Mais chaque ministère devra en faire car tous doivent plus ou moins contribuer à la solidarité gouvernementale en termes d'efforts budgétaires. Le budget du ministère de la Transition écologique et solidaire et celui des Transports sont globalement en hausse d'un peu plus de 3 %. Il faut prendre en considération cette discipline budgétaire, qui devrait nous permettre ensuite de nous donner un peu plus de latitude. Je ne vais donc pas me plaindre.

Certains grands travaux d'infrastructures, comme la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou le canal Seine-Nord, seront-ils gelés ?

Ce que je confirme en l'état actuel, c'est qu'il y a une pause, le temps de définir les priorités. Avec la ministre des Transports, Elisabeth Borne, nous en avons deux : améliorer le quotidien des transports des Français, le confort, la ponctualité et la sécurité, et essayer de reporter une partie du transport de marchandises routier sur le rail. En parallèle, nous étudierons précisément les

coûts et les financements des projets, sachant que nous allons aussi étudier la possibilité d'autres modes de financements. A partir du moment où les priorités sont définies, une hiérarchisation de mise en œuvre des projets sera établie. Un travail de fond sera mis en œuvre lors des Assises de la mobilité.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Agence française pour la biodiversité manquent cruellement de moyens. Leurs budgets seront-ils augmentés ?

Sur nos agences et nos opérateurs, il y a une stabilité des budgets.

In fine, le budget 2018 donnera-t-il à la France les moyens de mener une politique écologique ambitieuse ?

Il faut se projeter sur cinq ans. Un effort a été demandé en 2018, effort auquel nous avons tous contribué d'une manière volontaire, en faisant des choix. Cela permet au ministère de la Transition écologique et solidaire d'avoir des moyens qui augmentent. Et sur le quinquennat, je suis confiant dans le fait que nous engageons une politique ambitieuse. Pour l'instant, je prends les premières dispositions, une par une. Ce n'est pas le tout d'un plan, mais la partie d'un plan. D'ailleurs, pour mener une politique ambitieuse, tout n'est pas seulement financier et économique.

Mais l'argent, c'est le nerf de la guerre...

Je refuse l'idée qu'une bonne politique publique, c'est toujours plus de dépenses publiques. Je prends un exemple simple : on pourrait accélérer le développement des énergies renouvelables, mais il faut que je règle des problèmes de résistances qui sont des verrous largement supérieurs aux verrous économiques et financiers. Ce qui freine et parfois tue les filières et décourage les opérateurs, ce sont, par exemple, les recours qui s'éternisent. J'ai donc aussi un devoir pédagogique. J'y travaille et je suis en train de voir comment définir des dispositifs qui raccourcissent les procédures pour l'éolien et le solaire, sinon on n'y arrivera jamais.

Sur quoi avez-vous dû faire des concessions dans le projet de loi de finances ?

Ce n'est pas un problème de concessions. Dans un premier temps, on accepte l'effort ou on ne l'accepte pas. Forcément, et c'est humain, on ne fait pas autant que ce que l'on désierait faire. Mais en ce qui me concerne, je veux être dans la vérité et dans la transparence. Parfois, des promesses sont prises sans être budgétées. Moi, j'y vais pas à pas, je regarde ce que je peux faire et je serai dans une forme de sincérité budgétaire. Je pense que c'est l'état d'esprit de ce gouvernement.

Début juillet, le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé une baisse de l'aide au développement de 141 millions d'euros. Le candidat Macron avait promis de la porter à 0,7 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2030. Ce n'est pas très bon pour l'exemplarité climatique...

J'attends beaucoup du sommet sur le climat du 12 décembre pour travailler là-dessus car l'objet de cette réunion est de regarder si on peut trouver de nouveaux mécanismes de financements climatiques pour les pays les plus démunis. Mais sur l'aide publique au développement, on n'en fait pas assez et on n'en fera jamais assez quoi qu'il en soit. Le Président a dit qu'on sera à 0,55 % d'aide en 2022 [0,38 % du RNB en 2016], et nous tiendrons les engagements pris à la COP 21.

Le gouvernement a confirmé que l'essentiel du Ceta, l'accord commercial UE-Canada, entrerait bien en vigueur jeudi. Vous vous êtes battu contre ce traité qui, avez-vous dit en 2016, «n'est pas climato-compatible». Où est la cohérence ?

Oui, je me suis battu. La commission d'évaluation de l'impact du Ceta, qui a rendu son rapport au gouvernement le 8 septembre, a confirmé les inquiétudes que j'avais et partageais avec d'autres.

Nous avons mis en place des mécanismes de suivi pour prendre en compte les recommandations de cette commission. Le traité entrera en vigueur provisoirement, avant que les pays de l'UE ne l'aient ratifié, avec ces garde-fous. Je ne peux pas dire que cela me réjouisse, mais il y a des engagements qui ont été pris vis-à-vis du Canada par le gouvernement précédent. Pour ma part, je ne change pas d'avis et d'opinion, j'avance. Il faut se référer à Nelson Mandela : « *Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends.* » La messe n'est pas encore dite. Au dernier Conseil des ministres, le Président et le Premier Ministre se sont engagés à tirer toutes les conclusions du rapport de la commission d'évaluation. Le Ceta est mis sous surveillance. Avec le ministère de l'Agriculture et Matignon, nous allons travailler à des propositions pour essayer de se prémunir autant que possible des risques mis en évidence par le rapport. Et je rappelle qu'il y aura aussi une ratification par le Parlement, qui aura son mot à dire. Le Ceta servira de leçon pour les traités suivants.

[Coralie Schaub](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 18/09/2017

10 Les dernières zones d'ombre de la réforme du code du travail



Jean-Claude Mailly le secrétaire général de Force Ouvrière, et Laurent Berger, son homologue de la CFDT, les deux syndicats qui auront occupé une place centrale dans l'élaboration de la réforme du code du travail.

Les syndicats s'inquiètent des moyens du futur Comité social économique, fusion du CE et du CHSCT. Le Conseil des ministres doit valider vendredi la version définitive des ordonnances.

C'est vendredi prochain que la version définitive des cinq ordonnances réformant le code du travail doit être adoptée à l'occasion d'un conseil des ministres décalé. L'événement sera encadré entre des dates de mobilisation, avec jeudi une deuxième journée d'action de la CGT et samedi un appel de La France insoumise. S'y sont ajoutés les rendez-vous - en ordre dispersé - des routiers, ce [lundi pour la CFDT et la CFTC et lundi 25 pour la CGT et FO](#) . Mais quelle que soit l'ampleur de ses initiatives, quelques jours après la validation par l'exécutif de sa réforme, elle sera publiée au Journal officiel. Et le gouvernement lancera la procédure de ratification des ordonnances dans la foulée.

Polémique sur les indemnités de licenciement

Depuis que le Premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud, ont présenté leur contenu [le 31 août](#) , les contacts se sont poursuivis avec les syndicats, en parallèle à l'examen des textes par le Conseil d'Etat. Mais si quelques évolutions ne sont pas exclues, aucune organisation de salariés ne s'attend à des modifications importantes. « *Ce sera des points techniques et encore, on n'a pas d'assurance* », déplore un syndicaliste.

En fin de semaine dernière, un nouveau sujet de polémique est apparu sur la contrepartie au plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif accordée aux syndicats. «

Pour tout salarié licencié, on augmente de 25% », avait encore dit la ministre du Travail Muriel Pénicaud, mercredi, sur RMC. Mais la revalorisation promise - quatre fois moindre que ce que demandaient la CFDT et FO - [ne concernera en définitif que les 10 premières années d'ancienneté](#) ; pour les années suivantes, rien ne changera, ce sera toujours un tiers par année d'ancienneté, selon le projet de décret transmis aux partenaires sociaux révélé par l'agence spécialisée AEF. « *Indemnités légales de licenciement : FO exige le respect de l'engagement de + 25% pour tous* », a protesté jeudi le leader de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly sur son compte twitter. Mais en fin de semaine dernière, l'exécutif ne semblait pas avoir l'intention de revoir sa copie.

L'enjeu des moyens du futur Comité social et économique

Ce n'est pas le seul point d'inquiétudes côté syndicats alors que les discussions ont déjà commencé sur les futurs décrets d'application de la réforme. Au premier rang figurent les moyens du Comité social et économique (CSE), la nouvelle instance représentative du personnel issue de la fusion entre le Comité d'entreprise et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). A première vue on peut penser qu'il s'agit pour les syndicats de défendre leurs intérêts de boutique. En réalité, ce qui se joue c'est l'équilibre des forces dans l'entreprise, alors que les ordonnances prévoient d'élargir fortement le champ d'intervention de la [négociation d'entreprise](#). Il semble acquis que le budget du CSE ne sera pas réduit, comme le laissait à penser la version du 31 août des ordonnances. L'accès des représentants du personnel à l'expertise - limitée dans la version actuelle des ordonnances par l'obligation pour le CSE d'en payer une partie - pourrait en outre être assouplie. Un geste pourrait être fait pour les plus petits comités avec l'instauration d'un plafond de prise en charge.

Les syndicats craignent par ailleurs que le gouvernement n'assortisse la fusion des instances d'une forte réduction à la fois du nombre de sièges et du nombre d'heures de délégation. Certains évoquent une baisse de 20% à 30% mais rien n'est encore définitivement tranché sur ce point.

Le dossier de la réforme du code du travail n'est donc pas encore totalement bouclé alors même que le Premier ministre a donné jeudi matin, [à l'occasion des 50 ans de l'Association des journalistes de l'information sociale \(AJIS\)](#) le coup d'envoi des trois suivantes: assurance-chômage, formation professionnelle et apprentissage.

Les syndicats de fonctionnaires mobilisent le 10 octobre

Pour la première fois depuis dix ans, l'ensemble des syndicats de la fonction publique se sont mis d'accord pour mobiliser les fonctionnaires. Les fédérations CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA (Autonomes), FO, FSU, Unsa et Solidaires ont lancé un appel à faire grève et manifester le 10 octobre dans un communiqué commun dénonçant les "mesures négatives" du gouvernement qui "s'accumulent" pour les fonctionnaires et qu'elles jugent "inacceptables". La date retenue correspond à celle que s'était fixée le gouvernement pour organiser un "rendez-vous salarial" avec tous les syndicats, portant sur le pouvoir d'achat et la rémunération des fonctionnaires en général. Il doit conclure une série de rendez-vous préalables, entamés le 7 septembre, sur des points précis.

Leïla de Comarmond

LE MONDE – 16/09/2017

11 Ce que changent les ruptures conventionnelles collectives



Les ordonnances sur le code du travail prévoient un nouveau dispositif, très discuté, de plan de départs volontaires.

Beaucoup y ont vu une mesure inattendue, presque sortie du chapeau. A dessein sans doute, le gouvernement l'a habillée dans une formule qui claque : « *rupture conventionnelle collective* », par analogie avec le dispositif créé en 2008 (la rupture conventionnelle, individuelle celle-là), qui permet à un patron de se séparer d'un de ses salariés – d'un commun accord, en principe. A l'avenir, et en vertu des ordonnances relatives à la réforme du code du travail, qui doivent être présentées en conseil des ministres le 22 septembre, une entreprise pourra donc obtenir le départ d'une partie des personnes qu'elle emploie, par le biais d'une procédure plus simple que celles aujourd'hui en vigueur. Le patronat et les directeurs de ressources humaines (DRH) la regardent d'un bon œil, les syndicats beaucoup moins.

Cette disposition, le cabinet de la ministre du travail, Muriel Pénicaud, l'avait déjà évoquée, durant l'été, en exposant ses intentions sur les changements à apporter en matière de cessation du contrat de travail (*Le Monde* daté 30-31 juillet). Mais à l'époque, il ne parlait pas encore de « *rupture conventionnelle collective* ». L'objectif reste cependant identique : inscrire dans le marbre de la loi les plans de départs volontaires (PDV). Jusqu'à présent, ceux-ci obéissaient à des règles fixées par la jurisprudence. Une situation déplaisante, à en croire Jean-Paul Charlez, le président de l'Association nationale des DRH (ANDRH), car elle n'offrait pas « *un cadre juridique stable* » et exposait les employeurs aux vicissitudes des décisions judiciaires. « *Le régime du PDV peut évoluer du fait de sa nature jurisprudentielle, confirme-t-on dans l'entourage de M^{me} Pénicaud. L'avantage de la loi est de fixer un cadre connu à l'avance des acteurs.* »

« C'est une version allégée du PDV »

Désormais, les départs, réalisés en vertu de ce nouveau type de PDV, ne seront plus du tout soumis au droit du licenciement économique. Ils résulteront d'une rupture scellée par consentement mutuel, à travers un accord collectif signé au sein de la société concernée. Le PDV déterminera plusieurs choses : le « *nombre maximal de départs envisagés* », les modalités de calcul des indemnités de rupture (qui seront au moins égales à celles versées en cas de licenciement économique), les mesures en faveur du « *reclassement externe* » des salariés (actions de formation ou de soutien à la création d'entreprise, validation des acquis de l'expérience...), etc. Par ailleurs, il appartiendra aux services déconcentrés du ministère du travail (les Direccte) d'accorder leur imprimatur à « *l'accord collectif* » pour que celui-ci soit validé. Enfin, si les suppressions de postes « *affectent, par leur ampleur, l'équilibre* » du bassin d'emploi, l'entreprise sera tenue « *de contribuer à la création d'activités* » dans le territoire concerné.

« *C'est une version allégée du PDV* ["ancienne formule"], fait remarquer Cyril Wolmark enseignant-chercheur à l'université Paris-Nanterre. *L'obligation, pour l'employeur, de donner la priorité à ses anciens salariés en cas de volonté de réembauche disparaît, tout comme l'impossibilité de recruter pendant un an après le plan.* » Exit, aussi, le congé de reclassement, qui vise à offrir des formations aux salariés partants et à les accompagner dans leurs recherches d'emploi. Pour M.

Wolmark, avec un tel outil entre leurs mains, les entreprises auront de moins en moins recours aux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Or ce dispositif est plus protecteur. Dans les entreprises de moins de 1 000 personnes, il accorde, aux salariés touchés, le droit au contrat de sécurisation professionnelle : ce dispositif de suivi par Pôle emploi garantit un accès privilégié à la formation.

Avec le PDV « nouvelle formule », il n'y aura plus aucune procédure d'information-consultation des élus du personnel, déplore M^e Judith Krivine, du Syndicat des avocats de France (SAF). Les représentants des salariés seront privés de la faculté de recourir aux expertises, ajoute-t-elle. Et il faut s'attendre à ce que des directions d'entreprise « *fassent pression* » pour obtenir la signature d'un accord collectif, préalable indispensable à ce nouveau type de plan. M^e Krivine craint aussi que le PDV ainsi remanié remplace peu à peu le PSE.

Risques de discriminations à l'encontre des salariés les plus âgés

Autre inquiétude exprimée par plusieurs syndicats : la tentation, chez certains employeurs, de manier cet outil pour se délester des salariés les plus âgés. « *Nous serons très vigilants avec les Direccte pour bien s'assurer qu'il n'y aura pas de discriminations [au détriment des personnes proches de la soixantaine], certifie-t-on dans l'entourage de M^{me} Pénicaud. Notre but n'est pas de voir la courbe d'activité des seniors, qui a crû ces dernières années, s'infléchir à nouveau à la baisse.* »

De fait, les ordonnances prévoient que les accords de ruptures conventionnelles collectives seront homologués par les services de l'Etat, en veillant à « *l'absence de discrimination (...), notamment à raison de l'âge* ». Mais ce feu vert des Direccte sera donné avant que le nom des salariés partants soit connu. « *Qu'en sera-t-il une fois la liste décidée ?* », s'interroge M. Wolmark. Au sein du gouvernement, on fait valoir que l'administration sera associée au suivi du PDV et qu'elle recevra un bilan sur les départs volontaires.

De façon plus globale, l'exécutif considère que cette nouvelle disposition sera positive pour les patrons et leurs personnels. « *Elle évite au salarié la violence symbolique du licenciement, explique-t-on au cabinet de M^{me} Pénicaud. Comme dans une rupture conventionnelle individuelle, on espère que les deux parties puissent être davantage à égalité que dans un licenciement.* »

Les syndicats auront « *la main pour mettre en place ou pas* » cette procédure, souligne M^e Antoine Vivant, spécialiste en droit social : « *Pas d'accord, pas de PDV.* » Avec cet outil, enchaîne-t-il, les salariés « *qui veulent donner une nouvelle orientation à leur carrière* » disposeront d'un « *cadre sécurisé et financièrement avantageux* » : le régime d'indemnisation des ruptures est « *supérieur au barème prud'homal* », selon M^e Vivant, et il jouit d'un « *régime fiscal de faveur* ». « *J'ai confiance dans le dialogue social* », renchérit M. Charlez, qui dit s'en remettre « *à la sagesse des partenaires sociaux* » pour parvenir à un accord équilibré : le PDV ainsi transformé « *rapproche le traitement des problèmes au niveau où ils se posent* », à ses yeux. Pas sûr, cependant, que ces arguments rassurent tout le monde au sein des entreprises.

[Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

LE PARISIEN – 18/09/2017

12 Réforme du Code du travail : la semaine sociale s'annonce chargée



Paris, le 12 septembre. Le succès de la première manifestation de la rentrée n'était que le premier pas de la grogne sociale à venir.

Routiers, retraités, fonctionnaires... Alors que les ordonnances réformant le Code du travail seront présentées vendredi en Conseil des ministres, la mobilisation s'intensifie.

La gronde sociale fait tache d'huile cette semaine. Après la première [journée d'action du 12 septembre](#) appelée par la CGT contre la loi Travail, les routiers de la CFDT et de la CFTC entrent ce lundi dans la danse contestataire. Au menu : blocages, opérations escargot, actions aux péages et aux ronds-points des grandes villes.

«Ce sera un avertissement au gouvernement. Si nous ne sommes pas entendus, nous n'en resterons pas là» promet Patrick Blaise le secrétaire général de la fédération CFDT-FGTE. Très mobilisé contre plusieurs mesures phares contenues dans les [ordonnances](#), le premier syndicat du secteur enjoint ses troupes à montrer les muscles pour obtenir leur retrait, avec la bénédiction de Laurent Berger. Un coup dur pour Emmanuel Macron qui, s'il n'a aucune intention de «céder à la colère», misait sur l'isolement de la CGT et sur un épuisement rapide de la contestation.

Au regard de l'agenda bien rempli de ces prochains jours, tous les ingrédients d'un mouvement social en marche semblent se mettre en place. Les digues de la division syndicale sont en train de céder, ce qui donnent des ailes au leader de la CGT, [Philippe Martinez](#), premier à avoir battu le rappel des mécontents.

Après le succès des manifestations du 12 septembre revendiqué par la CGT (450 000 selon l'organisation de Montreuil, contre 200 000 selon la police, soit un niveau équivalent à la première journée de mobilisation contre la loi El Khomri), le syndicat espère jeudi 21 septembre voir gonfler les rangs des manifestants lors d'une deuxième journée d'action nationale, veille de présentation des ordonnances en Conseil des ministres. « Ce n'est qu'un début », a prévenu Philippe Martinez, requinqué par les appels de ces derniers jours tombés comme à Gravelotte.

Une véritable vague de contestation sociale

[Samedi 23](#), un autre tour de piste dans la rue attend le gouvernement. Jean-Luc Mélenchon souhaite « que le peuple déferle sur Paris, ce jour-là, contre le coup d'Etat social ». Une mobilisation qui vise surtout à entretenir la flamme de la grogne des salariés contre les ordonnances, même si Mélenchon s'en défend, assurant que cette journée « n'est pas en concurrence avec les mouvements des syndicats ».



Le lundi 25 septembre, les routiers seront de retour cette fois-ci à l'appel de la CGT et de FO. Le 28, les retraités arpenteront eux aussi le pavé pour dénoncer la hausse de la CSG. En attendant la journée des fonctionnaires [le 10 octobre](#) contre le gel du point d'indice et la journée de carence... Est-ce le début d'une véritable vague de contestation sociale ? « C'est toujours difficile à évaluer », expliquait dans « Challenge » Pierre Ferracci, un expert du social et le père du conseiller spécial de... Nicole Pénicaut. Il suffit « d'une étincelle pour embraser le mouvement social ».

Catherine Gasté

LE POINT – 18/09/2017

13 Les routiers se mobilisent contre la réforme du Code du travail



Les syndicats routiers CFDT et CFTC sont mobilisés ce lundi contre la réforme du travail.

Un rassemblement a lieu devant le ministère du Travail. De nombreuses actions sont également attendues en régions pour "alerter" salariés et citoyens.

Rassemblement à [Paris](#), actions en régions pour « alerter » salariés et citoyens : les syndicats routiers CFDT et CFTC [sont mobilisés ce lundi contre la réforme du travail](#), qualifiée de véritable « erreur » du gouvernement qui va « percuter » la profession. Un rassemblement doit avoir lieu dès 7 h 30 devant le [ministère du Travail](#), à Paris, où les syndicats espèrent être reçus pour exposer leurs doléances. Ils ont promis un mouvement « visible » dans plusieurs régions de l'Hexagone, avec des distributions de tracts à des péages et dans des zones industrielles notamment, a expliqué en conférence de presse Patrick Blaise, secrétaire général de la CFDT-Route. Ce sera « une journée d'information, d'alerte, avec une forte mobilisation », mais « le but n'est pas de faire des blocages », a-t-il dit, en référence à la grève reconductible lancée par les fédérations CGT et FO à partir du 25 septembre.

« Précarisation du contrat de travail »

Même si les modalités de mobilisation diffèrent, « le constat est pour toutes les fédérations le même » : les ordonnances vont « beaucoup plus percuter » le secteur des transports que les autres professions, a ajouté Thierry Douine, président de la CFTC-Transport. Il y a « plus de 30 000 emplois (qui) ne sont pas occupés aujourd'hui et plus de 17 000 conducteurs qui manquent », et « ce n'est pas demain en précarisant encore plus qu'on fera venir des jeunes », a développé Patrick Blaise. CFDT et CFTC dénoncent pêle-mêle la « précarisation du contrat de travail », la « concurrence déloyale » qui naîtra dans une profession composée à « 75 % de TPE-PME », les « licenciements économiques facilités » dans les grands groupes, la fusion des instances représentatives du personnel ou encore le plafonnement des indemnités prud'homales. La réforme est « un loupé de la part du gouvernement », il devra impérativement « bouger certains curseurs » faute de quoi « des suites seront données », a prévenu Patrick Blaise.

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 18/09/2017

14 Sénatoriales : dernière ligne droite pour l'ultime scrutin de 2017



À six jours des élections, Emmanuel Macron veut, à défaut d'être majoritaire, profiter de la division à la Haute Assemblée.

La semaine prochaine, les grands électeurs sont appelés aux urnes pour renouveler la moitié de la Haute Assemblée. Avec un [enjeu de taille pour Emmanuel Macron](#): obtenir suffisamment d'élus ou d'alliés pour atteindre [la majorité des 3/5 au Parlement](#), soit la réunion de l'Assemblée nationale et du Sénat. Condition indispensable pour pouvoir faire voter les réformes constitutionnelles de son programme.

Il y a un peu plus d'un mois, La République en marche espérait encore pouvoir atteindre ce seuil avec ses seuls élus. Depuis, le parti du président a dû revoir ses ambitions à la baisse.

Sur fond de baisse de popularité du chef de l'État, de coupes budgétaires et de contestation de la réforme du Code du travail, le souffle de l'élection présidentielle est retombé. Début août, le président du groupe LREM au Sénat, François Patriat, s'était fixé [comme objectif une «fourchette basse»](#) de 50 élus. Désormais, il espère surtout réussir à conserver les 29 sénateurs LREM, tous transfuges de la droite ou de la gauche. «J'ai fait la bêtise de donner un chiffre, je n'aurais pas dû dire ça», regrette-t-il aujourd'hui.

Profiter de la division possible

L'heure n'est plus au triomphalisme mais au profil bas. D'autant que les élections sénatoriales sont un scrutin particulier. Seuls les grands électeurs sont appelés aux urnes. Or ces derniers ont été échaudés par les récentes annonces de l'exécutif, entre suppression des emplois aidés, mesures d'économie pour les collectivités locales et reprise en main de la taxe d'habitation par l'État.

Autour d'Emmanuel Macron, on commence à redouter que les résultats de ce scrutin, s'ils devaient s'avérer très défavorables au chef de l'État, ne soient interprétés comme un désaveu de sa politique

À cela s'ajoute la composition du collège électoral, essentiellement des élus locaux implantés depuis longtemps sur leur territoire, derniers représentants du «monde d'avant» brocardé régulièrement par Emmanuel Macron. Bref, le scrutin ne se présente pas sous les meilleurs auspices pour le chef de l'État. D'autant que plusieurs figures du groupe LREM ont décidé de ne pas se représenter, à l'image de Jean-Claude Boulard qui a choisi de rester maire du Mans, de la sénatrice de Paris Bariza Khiari ou de Maurice Vincent (Loire).

Autour d'Emmanuel Macron, on commence à redouter que les résultats de ce scrutin, s'ils devaient s'avérer très défavorables au chef de l'État, ne soient interprétés comme un désaveu de sa politique. «Le président suit le scrutin de près», glisse un proche. Du coup, l'Élysée, qui ne vise plus un groupe pléthorique à la Haute Assemblée, tente de faire exploser les autres groupes parlementaires, aussi bien à droite qu'à gauche. L'objectif est de profiter de la division possible, voire suscitée, après les élections pour tenter de nouer des alliances politiques, un peu à l'image de ce qui s'est passé à l'Assemblée après les législatives.

Après le 24 septembre, le président devra s'atteler à renouer la confiance avec la chambre représentant les collectivités territoriales. En juillet, l'annonce des gels de crédits aux collectivités, dévoilée quelques jours seulement après la conférence des territoires, avait semé le trouble. «La veille de son investiture à l'Élysée, Emmanuel Macron était venu me voir au Sénat, raconte le président du Sénat, Gérard Larcher. On s'était mis d'accord sur un principe de confiance entre nous. Mais il ne l'a pas respecté. Il importe maintenant que le chef de l'État écoute davantage les élus locaux.»

[François-Xavier Bourmaud](#)

LE PARISIEN – 18/09/2017

15 Comment Emmanuel Macron a déstabilisé la droite



Sans leader naturel et éparpillé façon puzzle, le parti des Républicains a dû mal à se remettre de sa défaite à la présidentielle.

Si la défaite des Républicains à la présidentielle et aux législatives a eu des conséquences financières, elle a surtout idéologiquement déstabilisé le parti. D'autant que la politique plutôt libérale d'Emmanuel Macron en ce début de mandat séduit une bonne partie des électeurs de droite.

Mais que reste-t-il de la droite ? Sur le point de voter [les ordonnances réformant le Code du travail d'Emmanuel Macron](#), sans leader naturel et éparpillée façon puzzle, la grande famille des Républicains perd la boussole ! Une clarification s'impose donc. « Sinon, le risque d'éclatement sera réel », s'inquiétait récemment [Valérie Pécresse dans nos colonnes](#).

« Macron nous a bien eus ! »

« Le parti n'est plus audible et l'avènement de Macron nous a définitivement fait entrer dans une nouvelle époque. Les Républicains sauront-ils rebondir ? Je ne sais pas », s'interroge le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand. Lui, comme nombre de barons LR, se montre sévère à l'égard de sa formation politique. La fin des blocs politiques traditionnels, comme l'émergence de nouveaux élus issus de la société civile ont ringardisé les Républicains, un parti qui peine à renouveler ses cadres et qui est toujours peu exemplaire en termes de parité homme/femme. D'autant qu'en proposant dans cette première partie de quinquennat des mesures que la droite a elle-même défendues pendant la présidentielle — comme la réforme du Code du travail, celle des rythmes scolaires ou encore de la formation professionnelle —, le président de la République perturbe un peu plus la donne. Résultat, selon un récent sondage Ifop-Fiducial, 60 % des électeurs de François Fillon soutiennent l'action du chef de l'Etat. « Macron nous a bien eus », enrage un député les Républicains, qui prédit à son parti « encore dix années dans les rangs de l'opposition... »

Des frontières peu étanches avec la majorité

« En ce moment, j'ai plein d'appels d'élus LR qui veulent nous rejoindre », fanfaronne auprès des siens Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics. Info ou intox ? En tout cas, l'ancien porte-parole de Nicolas Sarkozy pour la présidence de l'UMP (2014) illustre bien à lui seul la porosité qui peut exister entre les deux « camps », tandis que s'opère en coulisses un vrai travail de sape, destiné à siphonner les rangs des Républicains. Et cela sans compter sur les dissidents LR de l'Assemblée — les Constructifs —, qui devraient d'ici le mois d'octobre se fédérer en un nouveau parti politique de centre droit. « De toute façon, les Républicains sont morts. L'avènement de Laurent Wauquiez à la tête de ce parti, avec sa ligne ultra-droitière, accélérera ce processus », parie Thierry Solère, artisan en chef de cette dissidence.

Quand même des raisons d'espérer ?

« Avec ses mesures économiques, Macron a donné beaucoup de gages aux électeurs de droite. Mais il va devoir rééquilibrer dans les semaines à venir, notamment vis-à-vis de la gauche qui l'a — pour une large majorité — porté au pouvoir. Et là, nos électeurs vont vite comprendre qu'ils n'ont rien à voir avec lui », décrypte un stratège des Républicains. Et les semaines à venir devraient permettre à la droite de reprendre son bâton de premier parti d'opposition, notamment sur les questions de sécurité et de société. A l'image du projet de loi sur la sécurité intérieure qui doit mettre fin à l'état d'urgence, « et qui est loin de répondre aux attentes des Français en matière de lutte contre le terrorisme », dénonce déjà Eric Ciotti, député LR des Alpes-Maritimes. Tout comme l'accès à la PMA (procréation médicalement assistée) pour toutes les femmes, annoncé pour 2018 par le gouvernement. « Naître sans avoir de père, ce n'est pas une petite histoire. On rompt avec la nature des choses et il va devoir y avoir un débat », estime pour sa part Eric Woerth.

Olivier Beaumont

LE JDD – 17/09/2017

16 A la Fête de l'Huma, Hamon, les communistes et l'ombre de Mélenchon



Benoît Hamon, assistant au discours de Pierre Laurent samedi à la Fête de l'Huma.

Pour ne pas laisser le monopole de l'opposition à l'Insoumis en chef Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, les écologistes et les communistes sont obligés de s'entendre.

Il n'était que de voir les mines renfrognées des proches de [Jean-Luc Mélenchon](#) qui ont assisté samedi au discours de [Pierre Laurent](#), à la Fête de L'Huma. Ils ont commencé par esquisser des moues de réprobation puis tous se sont emparés de leur smartphone pour laisser éclater leur colère sur Twitter. Pierre Laurent avait fait ce qu'il fallait pour les énerver, en saluant la présence au premier rang de [Benoît Hamon](#) sans un mot pour la délégation de La France insoumise. En parlant des manifestations à venir contre les ordonnances sur la loi travail sans jamais évoquer la marche de Jean-Luc Mélenchon. En fustigeant, enfin, les "sirènes du démagisme".

L'échéance des européennes

Entre communistes et mélenchonistes, le divorce est consommé depuis les dernières législatives où chacun a fait ses listes. Pierre Laurent et ses amis n'ont toujours pas digéré cette "stratégie de la terre brûlée" de Jean-Luc Mélenchon. Lequel ne vise qu'un rôle : celui de premier opposant à Emmanuel Macron. Jamais il n'a cherché à retisser les fils d'une gauche en lambeaux, regardant de loin "les spasmes d'agonie du PS du PCF, d'EELV", comme il dit. Pour avoir une chance d'exister face à lui, hamonistes, communistes, écologistes sont condamnés à faire front commun.

Ni Pierre Laurent ni David Cormand, le secrétaire national d'EELV, n'entendent se rendre à la marche de Mélenchon. Benoît Hamon, oui, car pour contrer un président qui "décapite le droit du travail", il veut saisir toutes les occasions et "travailler avec tout le monde". L'avenir? "L'idée, c'est de gagner tous ensemble, explique l'ancien candidat socialiste. Divisée, la gauche a toujours perdu." Mais, sans le citer, il prévient Mélenchon : "Quiconque prétend à l'hégémonie se casse les dents." Hamon n'entend pas rester dans son "enclos". Il veut tisser des liens. Quelques écologistes participent déjà aux réunions de la direction de son mouvement. Dans l'immédiat, des groupes communs mêlant hamonistes et écologistes pourraient naître au Conseil de Paris ou à la région Île-de-France. "Il faut trouver des formes de travail en commun", convient Pierre Laurent, qui imagine des "comités de liaison".

Quant aux européennes de 2019, elles sont loin mais déjà dans les têtes. "L'objectif est d'avoir des candidats aux européennes avec des Verts et des communistes, glisse un proche de Benoît Hamon. Nous n'avons pas encore eu ce débat-là avec le PCF. Mais il a tout intérêt à ne pas y aller seul." "La vraie échéance va être les européennes, abonde Yves Contassot, un élu d'EELV. Si chacun y va sous son drapeau, on aura zéro élu." La direction d'EELV ne le dit pas aussi clairement. "Jean-Luc Mélenchon est dans une logique d'hégémonie, regrette David Cormand. L'écologie politique n'est pas compatible avec cette conception populiste, mais ce n'est pas mon sujet d'essayer d'organiser une résistance à Mélenchon."

Depuis longtemps, les communistes cherchaient à sortir du tête-à-tête avec Jean-Luc Mélenchon. Au printemps 2016, lors d'un déjeuner à l'Assemblée, un dirigeant du PCF déjeunait avec Noël Mamère pour le sonder au sujet de la présidentielle. Il y eut aussi les hypothèses Christiane Taubira et Arnaud Montebourg. "Tout était ouvert", rappelle un cadre du parti. Puis Hamon surgit. Quelques jours avant le second tour de la primaire socialiste, Pierre Laurent et le socialiste se sont très discrètement vus. "Le PCF avait un problème avec Mélenchon. Il était prêt à questionner son soutien à la candidature de Mélenchon", se souvient un hamoniste. "Il y avait une main tendue, Hamon ne l'a pas saisie", complète un proche de Pierre Laurent. Huit mois plus tard, il faut tout recommencer. Mais entre-temps, Jean-Luc Mélenchon s'est échappé.

Arthur Nazaret

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 18/09/2017

17 Taxation des géants du Net : Paris marque de premiers points



Le locataire de Bercy, Bruno Le Maire, avec le ministre des Finances estonien, Toomas Toniste, à Tallinn pour l'Ecofin.

Les ministres des Finances européens visent une position commune rapide. La taxe sur le chiffre d'affaires, proposée par la France, est soutenue par dix Etats.

La France est arrivée lancée dans l'espoir d'imposer la cadence et d'entraîner de nouveaux Etats dans son inspiration. Cette première manoeuvre est réussie. Samedi, à Tallinn (Estonie), les ministres des Finances européens sont convenus de parvenir dès décembre à une position commune face à l'optimisation fiscale des géants du Net comme Google ou Amazon (GAFA).

A l'ère du numérique, l'actuel impôt sur les sociétés, basé sur la présence physique dans un Etat, « *ne peut plus s'appliquer (...), nous devons trouver une autre solution* », a souligné à l'issue de cet Ecofin informel de rentrée Toomas Toniste, le ministre de l'Estonie, qui assure la présidence de l'Union européenne ce semestre.

[La piste préconisée par Bercy de taxer le chiffre d'affaire \(CA\)](#), qu'avait déjà ralliée l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, a pris de l'épaisseur. Six nouveaux pays y ont apporté leur soutien (Autriche, Bulgarie, Grèce, Portugal, Roumanie, Slovaquie). Paris continue de prospecter et le dossier sera sur la table des chefs d'Etat dès le sommet européen du 29 septembre, dédié - une première - à l'économie digitale.

Franche hostilité de l'Irlande

Si un élan est donné, la rencontre a aussi mis en lumière la complexité de la partie qui s'ouvre. Dans l'Union, toute réforme fiscale nécessite l'unanimité des 28, très difficile à atteindre. Le locataire de Bercy, Bruno Le Maire, a pu entamer les comptes : huit Etats seraient « *plus réservés* » sur la taxation du CA « *et un Etat ouvertement hostile, l'Irlande* », a-t-il indiqué. [L'Irlande accueille l'essentiel des quartiers généraux](#), et des emplois, des géants américains d'Internet,

courtisés via un faible impôt sur les sociétés. Difficile de lui demander de fragiliser son modèle, a fortiori quand sa croissance est déjà ébranlée par le Brexit.

Aiguillon

Ce cas à part, le débat s'ouvre sur la pertinence de créer une telle taxe égalisatrice. Certains, dont la présidence Estonienne, craignent de basculer dans une politique de rustine incertaine et à trop courte vue. « *Ce n'est pas clair si cela peut vraiment fonctionner* », a souligné le Luxembourg. Le Danemark est « *toujours sceptique sur de nouveaux impôts* », indique son ministre.

Des Etats ont plaidé pour une approche plus structurelle, en renvoyant vers les [travaux en cours](#) du G20 et de l'OCDE. Mais ces derniers avancent peu face aux réserves des Etats-Unis et du Japon. Une position commune européenne viserait à y servir d'accélérateur et d'aiguillon.

Solutions parallèles

Elle pourrait passer par l'autre option technique sur la table des Etats : s'appuyer sur le projet, plus large et relancé en juin par la Commission européenne, de bâtir une assiette commune d'impôts sur les sociétés (Acis), pour alors « rattraper » fiscalement les GAFAs en créant [la notion de « présence digitale » dans un Etat](#). La Commission européenne penche pour cette approche.

Paris et ses alliés rétorquent que leur solution serait « *plus rapidement opérationnelle* » et éviterait au cas particulier de l'économie numérique d'être prisonnier de longs débats à venir sur le serpent de mer européen de l'Acis. « *Les deux solutions ne sont pas contradictoires mais parallèles* », confie-t-on à Paris, esquissant l'idée de rendre la taxe transitoire le temps de parvenir à une réforme plus en profondeur.

Vers une coopération renforcée?

Aux chefs d'Etat de trancher. « *J'attends que le sommet européen nous dise vers où l'on va. Après, nous ferons une proposition et il faut aller très vite* », a indiqué le Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Pierre Moscovici, [appelant à jouer la carte de l'unité](#) : « *Avec des taxations nationales, on créerait des paradis numériques pour les uns, des enfers administratifs pour les autres* ».

A ce stade, personne n'évoque ouvertement l'hypothèse d'une « *coopération renforcée* », mécanisme qui permet dans l'UE à certains Etats, s'ils sont au moins neuf, de s'entendre sur des règles communes pour contourner l'opposition des autres. Avec désormais dix Etats favorables à une taxe égalisatrice pour les géants du Net, cette option devient possible.

Derek Perrotte

L'OPINION – 18/09/2017

18 La France de Macron au défi de Merkel IV



Si la victoire d'Angela Merkel aux élections de dimanche prochain semble assurée, Paris redoute qu'elle soit contrainte de s'allier avec les libéraux du FDP, opposés à l'agenda européen d'Emmanuel Macron.

Les électeurs allemands sont appelés à élire, dimanche 24 septembre, les députés du Bundestag pour un mandat de quatre ans. Au pouvoir depuis 2005, Angela Merkel, 63 ans, devrait conserver son poste de Chancelière mais l'incertitude demeure sur la prochaine coalition, alors que six partis - dont pour la première fois l'AfD d'extrême-droite - devraient siéger au Parlement.

Angela Merkel va [gagner les élections du 24 septembre, c'est entendu](#). Ce qui l'est moins, c'est ce qu'elle fera de cette victoire. Et cette incertitude pèse sérieusement sur la politique française, tant [le couple franco-allemand est au centre de la relance européenne voulue par Emmanuel Macron](#). D'autant qu'il ne s'agit pas seulement de savoir ce que Merkel *voudra* faire, mais plutôt de ce qu'elle *pourra* faire, en fonction des résultats des urnes et de négociations partisans qui pourraient durer plusieurs mois.

Vu de Paris, le principal risque est qu'Angela Merkel soit contrainte de former [une nouvelle coalition avec les libéraux du FDP](#). *Le Monde* rapportait récemment que le Président français aurait confié à l'un des visiteurs : « [Si elle s'allie avec les libéraux, je suis mort.](#) » Ce serait en tout cas une très mauvaise nouvelle pour lui, après un début de mandat passé à donner des gages à Berlin (réforme du Code du travail, coup de rabot budgétaire pour respecter la règle des 3 %, éloge permanent du couple franco-allemand) que de se retrouver soudain face à une Allemagne beaucoup plus exigeante encore.

La popularité d'Angela Merkel boostée par la baisse du chômage



Merkel toute puissante ? C'est une illusion bien française. « Sa marge de manœuvre est bien plus large à l'échelle internationale qu'au niveau national » assure [Hans Starck, de l'Institut français des relations internationales \(1\)](#). Car l'Allemagne semble virer à droite et la chancelière va devoir en tenir compte pour son quatrième mandat. Or, outre-Rhin, les courants de droite sont pour le moins

réticents à s'engager dans le sens voulu par les Français, notamment celui d'un renforcement de la gouvernance de la zone euro et de plus de solidarité financière.

L'homme qui incarne ce refus des solutions françaises n'est plus le ministre des finances Wolfgang Schäuble, 75 ans, mais le jeune Christian Lindner, 38 ans, leader charismatique du FDP, que l'on présente parfois comme le Macron allemand. Une comparaison dont le président français se passerait sans doute bien.

« La marge de manœuvre européenne d'Angela Merkel sur le plan de la défense européenne et de la gouvernance de la zone euro sera fortement limitée en cas de coalition avec le FDP » avertit Hans Stark qui considère que « pour le projet européen, le maintien aux affaires des sociaux-démocrates serait sans doute la meilleure des solutions », y voyant même « une condition sine qua non du redémarrage de la coopération franco-allemande ».

Le Bundestag élu en 2013



[À une semaine des élections, les derniers sondages](#) confirment le glissement à droite de l'opinion publique. Deux partis devraient voir leurs scores fortement progresser. Autour de 10 % chacun, l'AfD (Alternative für Deutschland) d'extrême droite et le FDP libéral sont en concurrence pour la troisième place derrière la CDU et le SPD, alors qu'ils ne siégeaient pas dans le Bundestag sortant. L'AfD et le FDP incarnent cette « droitisation » dans des styles très différents : le premier, avec un discours identitaire anti-immigrés et le second, au travers d'une thématique hostile aux impôts et à la solidarité au sein de la zone euro.

Ce « dextrisme » (mouvement vers la droite) s'explique par un seul mot : la démographie. Avec un âge moyen de 45 ans, la population vieillit et se préoccupe d'abord du financement des retraites et de la solidité de l'épargne et de la monnaie. L'immigration, indispensable pour maintenir la croissance économique et l'afflux massif des réfugiés en 2015 remettent en cause la *Leitkultur* (culture dominante) dans un pays très provincial.

Dissimulée par la figure dominante d'Angela Merkel, cette poussée vers la droite se retrouve également chez les démocrates-chrétiens (CDU/CSU). Ceux-ci ont été désorientés par la politique de la chancelière qui a gouverné bien plus à gauche que son électorat. Angela Merkel, c'est la sortie du nucléaire, l'accueil des réfugiés, le salaire minimum, le mariage gay, la fin du service militaire. Elle a littéralement siphonné les thèmes du SPD et des Verts en gouvernant au centre-gauche. En plus de la CSU bavaroise, traditionnellement plus conservatrice que la CDU, l'aile droite du parti de la chancelière n'a pas non plus renoncé à se faire plus entendre sous Merkel IV. Notamment en pesant pour un accord avec le FDP - si le nombre de sièges le permet - plutôt qu'avec le SPD social-démocrate.

Afin de poursuivre sa politique centriste Angela Merkel souhaiterait reconduire l'alliance actuelle avec le SPD social-démocrate. Le pourra-t-elle ? Le SPD, qui devrait perdre des voix par rapport à 2013 (25,7 %), a sans doute plus intérêt à une cure d'opposition à gauche qu'à rester en position de *junior partner* au bénéfice d'Angela Merkel. À défaut, Merkel se verrait bien gouverner avec les Verts, mais ceux-ci sont électoralement à la peine et la pilule est un peu grosse à avaler pour l'aile droite de la CDU et les milieux industriels. Mais s'il le faut pour se maintenir à la Chancellerie, cette pragmatique dépassionnée s'entendra avec les libéraux du FDP, qu'elle n'aime pas. Et tant pis pour ce « lieber (cher) Emmanuel ».

(1) Lire « Elections allemandes : le jour d'après », *Politique étrangère*, automne 2017 et « L'Allemagne en Europe », *Rapport Ramses 2018*. IFRI.

[Jean-Dominique Merchet](#)

LE POINT – 17/09/2017

19 Islande : la crise politique fait son retour, le gouvernement démissionne



Le Premier ministre est accusé d'avoir couvert son père dans une affaire en lien avec un homme accusé de pédophilie.

Le Premier ministre a accepté de rester en poste jusqu'aux nouvelles élections. Le gouvernement a démissionné après le retrait d'un parti de la coalition de centre droit.

Une énième crise politique en [Islande](#) ébranle la classe politique nationale ainsi que tout le pays. Samedi, le président islandais, Gudni Johannesson, a demandé au Premier ministre, Bjarni Benediktsson, de rester à son poste pendant encore quelques semaines après que le gouvernement de centre droit a démissionné. Une démission acceptée par le chef de l'État, mais qui nécessite donc la formation d'un nouveau gouvernement après de nouvelles élections.

[Bjarni Benediktsson](#) avait appelé vendredi à la tenue de nouvelles élections après le retrait d'un parti de la coalition de centre droit qui avait entraîné la chute de son gouvernement formé il y a neuf mois [au prix de laborieuses négociations](#), déclenchant une énième crise politique. Le scrutin, une fois la dissolution officiellement annoncée, devrait se tenir avant la fin de l'année, vraisemblablement en novembre, un peu plus d'un an après les dernières législatives provoquées par le scandale des [Panama Papers](#). Cette fragile coalition, la plus éphémère de l'histoire de l'Islande, reposait sur le Parti de l'indépendance (conservateur, 21 sièges) dirigé par le Premier ministre, Avenir radieux (quatre sièges) et Renaissance ou Parti de la réforme (centre droit, sept).

Une majorité très fine

« C'est une déception considérable, mais il semble que nous en soyons là où nous en étions à l'issue des législatives de 2016 (...) et je ne vois pas d'autre alternative que d'appeler les électeurs aux urnes », a déclaré Bjarni Benediktsson à Reykjavik lors d'une conférence de presse. « Après m'être entretenu avec les chefs de tous les partis, je suis parvenu à la conclusion qu'il est impossible de trouver un gouvernement doté d'une forte majorité, ce qui est ce dont l'Islande a besoin », a-t-il ajouté dans un entretien à [l'AFP](#).

« J'ai accepté la démission du Premier ministre à qui j'ai accordé ma confiance, ainsi qu'à son gouvernement, pour rester en place jusqu'à la constitution d'un nouveau gouvernement », a donc déclaré le président Johannesson dans un communiqué publié après sa rencontre avec son Premier ministre. Le président a qualifié la situation « d'inhabituelle et même unique » pour cette île de l'Atlantique nord. Avec 32 sièges sur les 63 que compte l'Althingi, le Parlement monocaméral islandais, la coalition gouvernementale avait tout juste la majorité absolue.

Le gouvernement secoué par un scandale

Avenir radieux, une formation centriste pro-européenne qui apporte ses voix au gouvernement, avait annoncé tôt vendredi le retrait du soutien de ses quatre députés, faisant de facto tomber le cabinet Benediktsson. Le parti accuse le dirigeant conservateur d'avoir couvert son père dans un sordide imbroglio judiciaire. Au cœur du scandale, une disposition légale, mais très controversée du Code pénal islandais permettant aux détenus ayant purgé leur peine de demander que toute mention à leur casier judiciaire soit escamotée moyennant la caution écrite de trois personnes jugées de bonne moralité.

En vertu de cette loi, un pédophile condamné en 2004 à cinq ans et demi de réclusion pour avoir violé sa fille adoptive de façon quasi quotidienne pendant 12 ans a obtenu une lettre de recommandation du père du Premier ministre, Benedikt Sveinsson, un octogénaire considéré comme l'un des entrepreneurs les plus riches d'Islande. Outre cette pratique désormais rejetée par une majorité des Islandais, il est reproché à Bjarni Benediktsson d'en avoir été informé dès juillet, mais d'avoir maintenu ses partenaires de la coalition dans l'ignorance jusqu'à ce qu'une commission parlementaire lui torde le bras.

Le gouvernement a depuis indiqué avoir engagé une révision du Code pénal. La procédure incriminée – qui ne change rien au verdict de culpabilité – est au cœur d'une virulente polémique publique qui a culminé ces dernières semaines avec le cas similaire d'un ancien procureur condamné lui aussi pour pédophilie. De plus en plus d'Islandais y voient une négation des souffrances des victimes.

Un Premier ministre à l'image ternie

Le Premier ministre a lui-même jugé vendredi ces dispositions, destinées à rétablir les détenus dans leurs droits civiques à la sortie de prison, « incompatibles avec la sensibilité de l'opinion publique » et assuré qu'il avait été « choqué » d'apprendre la démarche de son père. « Je n'aurais pas pu écrire une telle lettre », a-t-il assuré, tout en se défendant d'avoir mis l'affaire « sous le boisseau » et en fustigeant dans le retrait d'Avenir radieux « la faiblesse de ceux qui désertent ».

La popularité de Bjarni Benediktsson était déjà largement ternie après que son nom fut apparu dans les Panama Papers en 2016 et qu'il eut retardé la publication d'un rapport sur l'évasion fiscale en pleine campagne pour les législatives. Son Parti de l'indépendance, qui domine la vie politique islandaise depuis les années 1930, bénéficie en revanche d'une cote enviable dans les sondages et pourrait cette fois encore arriver en tête des législatives.

LE FIGARO – 18/09/2017

20 Les Nations unies face à l'imprévisible Trump



Le président américain, grand perturbateur de l'ordre mondial, prononcera mardi à New-York un discours très attendu sur les affaires internationales devant l'ONU.

Lorsque Donald Trump montera pour la première fois à la tribune des Nations unies mardi matin, un frisson de suspense parcourra cette assemblée de 193 pays. Quel message le champion de «l'Amérique d'abord» vaudra-t-il adresser au monde? L'exercice s'annonce comme le point d'orgue d'une année qui a vu les États-Unis bousculer beaucoup de certitudes de l'après-guerre froide. «Le monde sera tout ouïe», dit Zalmay Khalilzad, ancien ambassadeur à l'ONU sous George W. Bush.

[L'ambassadrice actuelle Nikki Haley](#), qui a lu le projet de discours, estime qu'il «cajole et bouscule les bonnes personnes. Le monde va se rendre compte que nous sommes solides et forts». Selon [H.R. McMaster, conseiller à la sécurité nationale](#), Donald Trump mettra l'accent sur trois objectifs, dont deux sont banals - la paix et la prospérité -, mais dont le dernier est sujet à interprétation: «La souveraineté et la responsabilité sont les fondements de la paix et de la prospérité», assène le général.

L'argument de la souveraineté est généralement l'apanage des autocrates qui ne veulent pas qu'on leur fasse la leçon sur les droits de l'homme. Pour le président américain, c'est avant tout une mise en garde que les pressions internationales ne l'empêcheront pas de faire ce qu'il veut. «L'Amérique respecte la souveraineté des nations et attend que les autres en fassent autant», prévient McMaster. Trump se met ainsi au diapason du Chinois Xi Jinping et du Russe Vladimir Poutine - mais ni l'un ni l'autre n'est attendu cette année à New York pour la 72e Assemblée générale.

Le président américain s'est taillé une réputation de perturbateur, imprévisible et indifférent à l'ordre établi. Il se montre toutefois plus prudent en actes qu'en paroles. [S'il a retiré son pays de l'Accord de Paris sur le climat](#) - tout en envisageant d'y revenir moyennant certains changements - et [forcé la renégociation de l'Alena](#) avec le Canada et le Mexique - qu'il avait promis d'abroger -, il s'est gardé jusqu'ici de décisions irréversibles. [«Le feu et la fureur»](#) de frappes préventives contre la Corée du Nord, la dénonciation de l'accord nucléaire avec l'Iran ou une guerre commerciale avec la Chine restent à l'état de menaces. «Ce n'est pas le moment pour lui d'aggraver les tensions avec la communauté internationale, car il a besoin d'une ONU unie face à Pyongyang», fait valoir Julian Zelizer, professeur d'histoire politique à Princeton.

«Un club pour papoter et prendre du bon temps»

Cela laisse aux partenaires de Washington l'espoir de l'influencer. Emmanuel Macron s'y emploiera dès ce lundi, notamment sur l'Iran, annoncé au menu du premier rendez-vous bilatéral de Trump, mais aussi pour privilégier les pressions diplomatiques sur la Corée du Nord ou envisager une stratégie pour l'après-guerre en Syrie. Les deux hommes, qui [affichent une certaine complicité depuis les cérémonies du 14 Juillet dernier](#), risquent d'apparaître en concurrence le lendemain matin, où leurs discours respectifs se succéderont à quelques heures d'intervalle. Le président français, qui fait aussi ses débuts à l'ONU, pourrait tirer avantage de la comparaison devant un public plus habitué aux visions inspirées qu'aux admonestations.

Donald Trump n'est pas un grand partisan des organisations internationales, et il s'est montré très critique de l'ONU dans le passé. Il a décrit l'organisation comme «un club pour papoter et prendre du bon temps», aux dépenses «hors de contrôle», frappé de «faiblesse et d'incompétence totale». Il prend conseil sur le sujet auprès de John Bolton, ancien ambassadeur de Bush, qui voue l'institution aux gémonies. Mais, assure Nikki Haley, «le président a toujours pensé qu'elle avait un grand potentiel et maintenant le monde le voit. C'est une nouvelle ère à l'ONU, on ne se contente pas de parler, on agit», dit-elle, s'attribuant le mérite du changement.

Ayant déjà réduit la contribution américaine au budget général et aux opérations de maintien de la paix, Trump s'impliquera personnellement lundi [en faveur d'une réforme de l'organisation](#), lors d'une réunion de 120 pays. «Il veut la soumission aux objectifs des États-Unis, qui sont de réduire les coûts, de mettre fin au programme nucléaire nord-coréen, de maintenir la pression sur l'Iran et d'écraser l'islamisme radical, prédit Stewart Patrick, du Council on Foreign Relations. À défaut, il préviendra que son soutien n'est pas garanti.» Ce ne serait pas sans rapport avec l'injonction de

George Bush, après le 11 septembre 2001, de trouver une nouvelle «raison d'être face à la menace terroriste».

À la question de savoir si Washington maintiendrait à l'avenir sa participation financière, Haley s'est gardée de toute promesse: «Nous verrons bien.» La délégation américaine, toujours imposante, a été considérablement rétrécie cette année, loin des quelque mille fonctionnaires qui défilaient à New York les années précédentes.

«Les dirigeants étrangers peuvent trouver Donald Trump inquiétant, mais ils ne le prennent pas au sérieux», affirme Elliott Cohen, ancien conseiller de Condoleezza Rice au département d'État. Le rendez-vous de New York offre au président américain sa première occasion d'adopter une posture d'homme d'État sur la scène internationale. Les belles phrases et les bons sentiments ne sont pas tellement dans la manière de Trump. Mais s'il froisse quelques susceptibilités, il est assuré de ne pas se faire huer. Elliott Abrams, ancien secrétaire d'État adjoint, compare le public de l'Assemblée générale à «une assistance de morts».

Philippe Gélie

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

